



PALLADIS AVXILII
SEMPER STETIT

Fiboust. sc.

FRANCOIS
TOULOUSE
SCULPTOR

Pf XVII-80

L'ORIGINE
DES
IEVX-FLEVREAVX
DE TOVLOVSE
PAR FEV M^R. DE CASENEVVE
AVEC
LA VIE DE L'AVTHEVR.
PAR MONSIEVR MEDON.



A TOVLOVSE
Chez RAYMOND BOSCO.

M. DC. LIX.





A MESSIEURS

MESSIEURS

FRANCOIS DVIARRIC *Bourgeois*,
ANNE DE FERRIERES *sieur de Lastours*,
BARTHELEMI CHARLARI *Bourgeois*,
IEAN D'ALBO, *Bourgeois*, SALOMON
DE GALIEN *Aduocat en la Cour*,
IEAN D'OLIVIER *Aduocat en la Cour*,
NICOLAS DE RABAVDY *Escuyer*,
ARNAVD MEDON,
Capitoul de Toulouse l'an 1659.



ESSIEURS,

Ayant leu parmy les Escrits de

à

E P I S T R E.

feu Monsieur de Caseneuve vn
Traitté de L'ORIGINE DES IEUX-
FLEUREAUX de vostre Ville :
j'ay creu , pour m'acquitter de ce
que ie dois à la memoire de ce
grand Homme, que j'estois obligé
de Vous offrir cét Ouurage, qu'il
auoit destiné de son viuant à vo-
stre Illustre Compagnie.

La part qu'il me fit de ses biens
en mourant par vn esprit de predi-
lection , m'engage à obseruer ses
volontez comme des commande-
mens absolus , & des Loys sou-
ueraines ; Et d'ailleurs , la Gloire
que les ignorans , ou les ennemis

E P I S T R E.

de vostre Nom tafchent à Vous dérober, en attribuant à vne pure Fable l'Origine des Jeux - Fleureaux, ne me permet pas de retenir plus long - temps vn Liure qui destruit cette imposture , & Vous conferue l'honneur de cette noble institution, en faisant connoistre à tout le monde que la Province en est redeuable à la seule munificence de vos celebres Predecesseurs. En effet , **M E S S I E V R S** , il estoit bien raisonnable que cét Auteur , si sçauant & si exact , dans le dessein qu'il s'estoit proposé de combattre tou-

E P I S T R E.

tes les erreurs qui deshonnorent l'Histoire du moyen Temps, fit quelque reflexion sur vostre Ville, à laquelle il deuoit sa naissance. Et comme la playe que les ennemis de cette Prouince se prepa- roient de faire aux plus illustres Pri- uileges dont il a pleu à nos Roys de l'honorer, l'engagea à des ef- forts extraordinaires pour l'en ga- rantir, le credit pareillement que la fabuleuse Clemence auoit vsur- pé iusques dans vostre Capitole, l'obligea à esleuer vostre Gloire sur les ruines de cette inuention chimerique, & à faire triompher
la

E P I S T R E.

la verité du menfonge dans le mefme lieu où Vous rendez les Oracles de la Iuftice. Quoy que ce grand Genie , qu'on peut iufte-ment appeller le Deffenfeur des Nations , ait fouftenu avec vne éga-
le generofité les interefts du Lan-
guedoc , & de la Catelogne Fran-
çoife : Il faut neantmoins aduouër
que de tous ces doctes Ouvrages ,
il n'en eft point pour lequel il euft
plus de complaifance , que pour
celuy qui n'a pour objet que vo-
ftre honneur , & la gloire de fa
Patrie ; Car fi bien dans l'un &
l'autre de ces deux Liures il af-

E P I S T R E.

seure à ces deux Prouinces les droicts que les Ennemis estrangers & domestiques pretendoient de leur enleuer : Il ne les composa pourtant que sur l'estroite recommandation de Messieurs tenants les Estats , & apres que ce grand Cardinal , à qui il dedia sa Catalogne Françoise , luy eut fait connoistre que ce ne seroit pas vn petit aduantage à la France , s'il desuelopoit les droicts que la Couronne a sur cette Prouince , & s'il découuroit à tout l'Vniuers les Fleurs-de-Lys que nos Roys y ont plantées depuis la reuolution

E P I S T R E.

de plusieurs siècles; Mais lors qu'il s'est seruy de son grand sçauoir pour le soustien de vos interests, il a esté meu par sa seule inclination, & par l'vunique desir qu'il auoit de restablir les droicts & les prerogatiues d'honneur qui Vous appartiennent. Quoy que ie ne contribuë, **M E S S I E V R S**, à ce grand & beau dessein que la seule dedicace du Liure que ie Vous offre avec toute sorte de respect : Il m'est neantmoins tres-advantageux d'auoir executé les ordres qui m'auoient esté prescrits par ce grand Homme, dont le

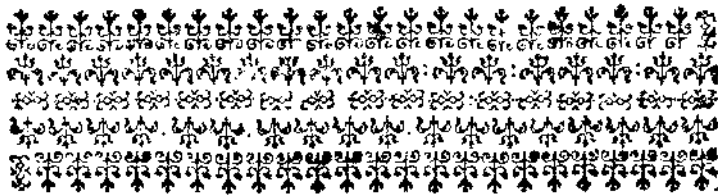
E P I S T R E.

cher souuenir ne s'effacera iamais de mon ame , & d'auoir trouué cette occasion , pour m'acquitter en mon particulier de l'obligation que Vous ont tous les habitans de cette Ville de vostre sage conduite & prudente administration , & Vous tesmoigner à mesme temps combien ie suis ,

MESSIEURS,

*Vostre tres-humble, & tres-
obeïssant seruiteur.*

FF. TORNIER.



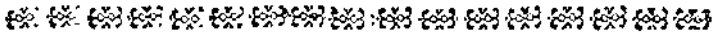
LE
LIBRAIRE
AV
LECTEUR

L*Encore qu'il ne m'appartienne pas de juger des Livres, ie puis avancer pourtant ce que j'ay oui dire à des personnes intelligentes; qu'entre tous les Ouvrages de feu Monsieur de CASENEVUE il n'en est point de comparable à ce petit Traitté des Jeux-fleurans; soit pour la*

nouueauté du sujet, soit pour les curieuses
& surprenantes recherches dont il est rem-
ply. Il l'auoit promis dans son Franc-Allen,
& il en auoit resolu l'impression quelques
années auant sa mort, lors qu'il en fut de-
tourné, par la priere d'un homme de grande
authorité, qui tout sage & iudicieux qu'il
estoit se laissa preoccuper de cette fausse opi-
nion, que la publication de ce liure pourroit
causer quelque preiudice aux interets
d'une Compagnie à laquelle il presidoit;
mais ie serois fort trompé si le Divin &
infaillible Genie, qui tient aujourd'huy sa
place, fait le mesme jugement; & ie ne
doute point que le reste des illustres Sça-
uants de cette mesme Compagnie n'ayent
mieux deuoir à leur Patrie l'invention &
le maintien de leurs Leux, que d'en auoir
l'obligation à vne personne particuliere, ou
pour mieux dire à un fantosme, qui ne fut
iamais. Au reste comme la plus part des gens

de lettres desirent de sçavoir les vies des
Auteurs dont ils admirent les ouvrages, ie
me suis auisay d'adiouster à ce traitté la
vie de feu Monsieur de Caseneuve, que le
sçavant Monsieur Medon escrivit il ya
quelques années, à la priere de Monsieur
Heinsius, ayant iuge d'ailleurs q'une His-
toire si recōmendable, pour la pureté de son
latin & pour l'elegance & la delicatessé de
sa composition, se conserueroit plus facile-
ment attachée à cet excellent ouvrage. L'ay
trouuay encore à propos de mettre à la fin
vn extrait de ce qu'à escrit Monsieur
Catel en sès Memoires du Languedoc,
touchant Clemence Isaure ; affin qu'on
puisse voir tout d'une veuë les sentimens de
ces deux grands Hommes sur vne mesme
matiere. Il y eusse encore adiousté vne Pre-
face & des Remarques sur diuers termes
& passages de l'Auteur, sans la grande
presse qui m'a esté faite; ce qui me doit ser-

*vir d'excuse pour les fautes survenues en
cette impression; mais i'espere de les re-
parer, & donner l'une & l'autre en une
seconde de laquelle ie pourray prendre un
plus grand soin.*



VITA
PETRI CASANOVÆ
VIRO AMPLISSIMO
NICOLAO HEINSIO
PRO
FOEDERATORVM BELGARVM
REPVBLICA,
Apud invictissimum
SVECORVM REGEM
KAROLVM GVSTAVVM
ORATORI,

A D. BERNARDO MEDONIO
olim inscripta ac edita.

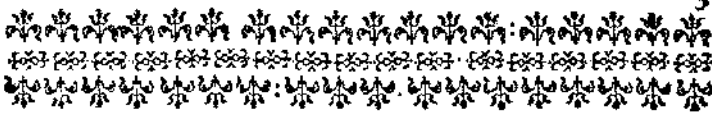
PETRV M CASANOVAM sisto Tibi,
VIR AMPLISSIME, defunctum qui-
dem proh dolor ! verum adhuc spirantem
meliori svis parte, Virtutibus nunquam interituris.
In illis ego enarrandis , dolorem meum , orbita-
temque conor solari , in inscribendo meis tuo

Nomine monumentis, meum erga Te studium, atque observantiam significare enitor. Egregia tanti Viri facinora, etsi lugentis amici squallore hostida, vel inter maxima, gravissimâque Reipublicæ negotia, quibus summâ curâ invigilas, lecturum Te, non sinè quadam voluptate, confido: quando eius Nomen amas & Tu, inque splendida magnarum Animarum immortalitate, certissimum habes tuæ præiudicium. Expectato cultui obfuit calamitas temporum, quibus scripta hæc sunt; dum Urbem nostram depopulabatur pestilentia:

Ἐν δὲ ὁ πυρρόρος θεός
σκήψας ἐλαύνει λοιμὸς ἔχθριστος πόλιν,
ὅθ' ἔ κενῆται δῶμα : μέλας
δὲ ἄδης συναγμοῖς καὶ γόοις πλετίζεται.

Et Hercle, opus suis haud potuit ornamentis insigniri, quod æger animus moriebatur, & lacrymæ deformabant. Hæc silente me non Te fugient, **AMPLISS- HEINSI**, quem nullus, aut orationis, aut animi character fugit: probè enim nosti, *πλόνας ἦν τῶν ἠδῶν τῶς λῶσας*. Reliquum est, ut intelligas, in vno Te, sitas esse vitæ meæ omnes jocunditates & solatia, Téque continuam, quàm possum enixè, amicitiam rogem. Vale meum Decus.

Tolofæ. Ann. M. DCLVI.



EXEMPLAR Virtutum omnium propono
 PETRUM CASANOVAM; cuius vita nul-
 lis coloribus indiget, quia proprijs bonis ful-
 get. Tolozæ Testofagū Anno M. D. XCI. pri-
 die Kal. Nou. ab honestis Majoribus ortus est,
 in quibus recensendis nolo meam operam col-
 locare, ne quæ sua virtus fuit, ab aliena videat-
 ur esse derivata. Mater eius prægnans sæpe
 somniavit, videre vetulam monentem se,
 ventri vt caveret, parituram formosissimum puerum, qui maximū
 foret nominis, & famæ. accidit vti somniarat. Nam cū aliquan-
 do Matrona Anna, insignis Vatis Nostradami filia, patetrixque ar-
 tis non ignara, videret illam choræas agentem, *cava*, inquit, *ne*
Mari quem editura es, nimia agitatio obficiat, cui læsa omnia prospera-
que facta p. videntur. nec fefellit divinatio. Quòd autem erga venu-
 stissimum Puerum majori Parens impostetum amore accenderetur,
 promissaque bona, integrâ, ac præsentī voluptate exciperet, ni-
 mis idearcò credula haberi tunc quidem poterat, verum eventus
 egregiè eius quondam favit credulitati. E sua Matrè, in sinum
 Musarum evolavit, cū vix octavum anuum attigisset. Literas, lati-
 nas primùm, deinde græcas imbibit. non tamen diu, trix illi me-
 thodo, quæ florentem iuventam horridis præceptionibus solet cor-
 rumpere, inhæsit; sed confestim in Oratorum, Poëtarumque con-
 suetudinem, quæ mirâ jucunditate animos recreat, se se immerfit.
 Poëtarum in primis Verustatibus captus, Poësim continuò adama-
 vit; ad quam ita natus erat, vt elegantissima Carmina, faciliùs
 funderet, quàm scriberet.

1591

Philosophiæ sacra adyta absque duce ausus est penetrare; pæ-
 que tot ambages, serè insuperabiles, suâ ipse sib. ingenij perspi-
 cuitate affulsit. hinc ad Theologiam inde ad Iurisprudentiam
 se convertit; stadiisque huius scientiæ confectis, sub præstantissi-
 mo Guilielmo Marano Antecessore meruit; quem adeo in admira-
 tionem sui traxerat, vt ab illo, *legum fodina* sæpe sæpius fuerit ap-
 pellatus. Non tamen Iuriconsultorum tam memoriâ, quàm judi-
 cio valuit. Linguarum studium post hæc, non neglexit verum præ-
 ter elegantias Romanæ, ac Græcæ, quibus à eneris vnguiculis
 fuerat innutritus, Vulgarium quoque, Germanicæ, Anglicæ, His-
 panicæ, Etruscæ, & veteris Provincialis, summâ diligentia, assi-
 duoque labore, in virum peritissimum evasit. Tantas animi dotes
 in vno venerabantur omnes, proponebatûrque in exemplum magnæ

virtutis. Circumferibi eius fama nimium angustis Urbis limitibus diu non potuit; aliò deferri æquum erat, quæ Orbe vniuerso solium poterat retineri, futura tandem ipsi par Æternitati. Nihilominus latebat ille, vt ita dicam, apud se, statueratque vnâ cum libris, mediocri fortunâ contentus, quanquam nihil deerat, ad bene, beatèque vivendum, vitæ explere cursum, cum à Marchione Fimarconio, qui tùm maximâ apud Regem gratiâ pollebat, in liberorum suorum curam, diu rogatus, victus tandem, Lutetiam deducitur. parùm temporis in illa Vrbe commoratum est; quia in Occitaniam revertente Henr. Momorantio, comite Fimarconio, cum eius liberis Casanovâ domum repetit. Erant tunc Fimarconianæ Aedes, quemadmodum olim Vrbinianæ, honestis omnibus tum animi, tum corporis exercitijs dicatæ, nemòque erat notâ aliquâ virtutis insignitus, cui non, vt olim illæ, paterent. Hic ipsam humanitatem sedem suam collocasse dixisses; adeo humaniter omnia Dominus instituebat. non deerant liberalium artium exquisitissimi Magistri, Pictores, Musici, Citharædi, Venatores, Equifones, Saltatores, in quibus comparandis nulli sumptui parcebat, argumenta totidem regiæ magnificentiæ! Has artes, quibus quotidie Fimarconianj iuvenes exercebantur, Casanovâ quoque commodum didicit; nec enim minus habile corpus habuit ad hæc, quam animum, ad omnem literariam eruditionem. Agebat equos, non sine peculiari quadam & innata sibi industria; dexterè quoque traxabat arma; atque adeo valuit saltu & robore corporis, ut pyrrhicham saltaret, & thorace ferreo sæpius induus, Garumnâ natatione trajiceret. Horum ille nil præter cætera studebat; sed omnia hæc mediocriter: quippe libris, quos tum editos, tum manu exaratos Fimarconiana suppeditabat Bibliotheca quibus erat refertissima sedulo inhærebat. Annos aliquot varijs literis impenderat, cum ad Historiam, ad quam nativâ quadam propensione ferebatur, animum appulit. immania volumina deglutire potius, quam legere videbatur; nec attentè minus idèd cuncta perpendebat, quippè quæ omnia mirâ digestionè memoriæ committeret; à qua si quando opus erat, eadem sinè mora ulla depromeret. Historiam mediæ Ætatis omnium difficillimam, quod perpauca habeat Scriptores, eosque anilibus fabulis refertos, singulari sagacitate perscrutabatur, nihilque eorum temporum adeo tenebris obductum erat, quod non illustraret: incondita in ordinem redigebat: ardua quæque explanabat: & quæ inficeto annorum quasi pondere premebantur, felicissimè eruebat. Statuerat tùm quidem res illas mediæ Ætatis turbulentissimas, aliquando componere, & brevi composuisset, si maligna Fata plus ipsi vitæ indulissent, ad tanti operis perfectionem; In hac barbarorum scriptorum consuetudine, styli puritatem, elegantiam, concinnitatèque semper retinuit, nec illo cæno contaminari unquam potuit. Sed cum labore nimio oppressus esset, ac vigilijs exhaustæ vires, graves incidit in Tertianas, à quibus penè

consumptus, ut languentem animum oblectatione quadam reficeret, Fabulam quam vulgò *Roman* dicimus, scribere instituit. extrerum, non ignarus quantum gratiæ, à Marchione, si librum ipsi dedicaret, cui huiusmodi mirificè placebant figmenta, reportaturus esset; operi, celeri manu admotà, nomen illius auspicio Charithea, seu Cypria amans, inditum est. Amantem eà honestate morum representat, ut Decoris, integritatisque leges, nullus violet Cupido, flammam excitet in tenero corde, quibus non insanè vratur, sed moderatè caleat, subdit omnes animi affectus, pudori liberali, totamque fabulam sic instituit, ut nihil in illa spectes; quod sanum & castum amorem, qualem puellas decet concipere, non spiret. Charithæ certè exemplo à qua nullum pudicitiaè periculum imminet, liceat amare. Opus politissimum prosequuti sunt omnes, magnis laudibus; nemo tamen maioribus, quàm mortaliū venustissimus & ad omnem elegantiam factus Momorantius. Nec tacebo, arrisisse vsque aded Auctori ignoto, alioquit, ingenioso, qui Farclaj Argenidos Historiam continuauit, ut illum non puerit plurimas eius pagellas toridem ferè verbis in se transmutare. Non tamen impatienter tulit Casanova charitheam suam hisce bonis spoliari; sciebat quippe, eius fortunas huiusmodi latrocinij deterioris fieri non posse. His etiam temporibus plurima gallicè scripsit Carmina; quæ suo nunquam nomine voluit insigniri, et si incomparabili Malherbæ mirum in modum arriderent. Nulla tamen nunc leguntur: quod non tam temporum, quàm ipsiusmet injurià factum est; qui quanta reuocare deinde potuit, impiè jugulauit. Anxietates certè studiorum semper sectabatur; sale verò & facetijs, sine tamen acerbitate, vincebat omnes. quod cum mulis argumentis comprobare possem, vno contentus ero.

Toties tunc commemorabatur Adr. Montlucius Carmanni Comes; Testosagumque delicia, apud quem litterati omnes vndique confluxerunt; inter quos, cum aliquando de Phædri ac Æsopi Apologis incidisset sermo, illasque nugas eruditas quidem nemo non laudauisset, subito vna omnibus mens, quid cuiusque in ea re valeret industria, periculum facere. Casanova qui tum fortè aderat, accepit conditionem; & ut erat candidus & liberalis, ut nihil supra, in Hypocritas, suam dicacitatem, ac fabulæ quasi aculeos conuertit. Verùm ipsammet rem cognoscite.

Mures olim duo Mas & Fæmina, in Penario locuplete admodum Sedem antiquam & lautam habebant. Viuebant Ixti, et ut ipsis videbatur, cunctorum vitæ discrimen securi: felicitatem tamen istam citò maligna fors abtulit: nam cum Mas, audax fiducia loci hinc inde ab Arce longius spatia retur, ab fele improbo, qui fortunam sese inuè insinuat, dilaniatur. Ut Coniugi factum innotuit, fletur, oppelluntur rimæ enularibus & lamentis: Feles interim laudare fortunas suas. Toterea Fæmina è Defuncto gruida, fortus edidit; quibus orbitatem solari poterat, nisi novi mali metas

ingruisset namque: Animalcula illa cum aliquantò etiam post per Penam curcitant , ac penam amplam tanquam Hæreditatem sibi à Patre relictam adirent, ad aspectum Galli gallinæci, qui Felis comes accesserat, cristâ, voce, & plumis mille distinctis coloribus superbientis exterrita, ad Matrem sese confestim recipiunt. trepidantibus Mater supervenit; quæ causa terroris tanti rogitat, Occurrit, inquit, Miles incesu & habitu adedò horrendus, adedò formidabilis vti nihil supra: vt vidit, mortem minitatus est. Tunc Mater; nunquis hic præterea? nemo admodum raderat certè quidem ad angulum, bonus Heremita, cineraccâ veste: oculis in terram defixis: vultu modesto: iunctis manibus vota nuncupans: nobis interdum quoque arridens & blandiens. At illasò imbecillos & imprudentes? quàm miserè, Heremita istius pietatem prohi dolor in Patre vestro sum experta! quare audite me quæso & accipite quæ in eolumitati omninò vestræ conducant: quibus nisi obtemperaveritis, actum est de salute. Thraso ille cristatus, tam magnificè incedens, quem videtis, à cuius voce exterriti, Gallus gallinæcus est; cui non mala mens, aut malus animus; ab illo certè periculi nihil unquam imminet; tantò quippe humanior est, quantò iactantior, ac magis superbus. Verùm hic Heremita, vsque adedò misericors & moderatus, trux Felis est, totus ad fraudem compositus, cuius quæsitâ mentitâque modestia dolos simulat; pietas, maliciam; habitus, fallaciam; quibus noctûque diûque amentibus & malè cautis nefariè insidietur. Hic inquam Heremita tam pius, tam humilis, istis dem hisce artibus Patrem olim vestrum injustâ nece laceravit. qua propter Alumni mei, non ab hoc, sed ab isto sedulo impostorè cavete. Egregiù sanè Casanovani Ingenij prejudiciù! preclare enim monet hæc Fabula, mali hominis blâditas insidias esse. Mortuo Fimarconio, eum non aplius ejus operâ egerent Fimarconiani juvenes, Militiæ quippe nomen dederant, Domum, paternosque Lares repetit. Rediisse Matris in sinû, quâ unice diligebat, quippe Pater vitâ jâ diu suctus erat; quarumcunque fortunarum instar semper duxit. Decrevit igitur vitæ aulicæ priuatam anteponere, quæ tantò beatior, quantò minus fortunæ fluctibus exposita est: à quibus vt penitens se eximeret; beatiorèque vitam duceret, totum se Deo mancipavit, ac demùm Sacerdotii legibus astrinxit. Literariæ ac disertæ solitudini suæ dum sic indulget, ecce Vir summi nominis, etiam apud Exteros, & litterarum litteratorumque amantissimus KAROLVS MONTCHALLVS Sede Tolosanâ potitur. Is cum nihil haberet antiquius, quàm egregios viros sibi officiis, beneficiisque deuiacire; CASANOVA M inprimis impensè coluit. & vivunt, qui ex ipso tanti Præfulis ore, paulò antè quàm mortem obiret, acceperet; se neminem, tùm ob mortem candorem, tùm propter eruditionem singularem, tam efflictim amasse, quàm CASANOVA M. Augēbatur interea mutuis studijs, vtriusque fama: nihil enim posteritati mandabat Casanova, cui magni Montchalli laudes non in se-

reret : Mentchallo vicissim nulla se se dabat occasio gratificand amico, quam non auido animo amplecteretur. testantur Occitana Comitia; quibus eum aliquando praesset, qui aberat nunquam ad tuenda iura Populi, essetque agitarum diu, mox decretum, viro alicui perito mandandam esse curam scribendi *de Iure Allodij*, nec in quem se se inclinarent scirent, anxia, dignitate & magnitudine operis; *neminem*, inquit ille, *reperire est in uniuersa Gallia, qui excepto Casanova, tanti oneris impar non sit.* Igitur Autore Mentchallo, qui animorum spectate optimus habebatur, auditoque Casanova nomine, plerisque notissimo, consensere una omnes, rogantque *Mentchallum, ut rem promoveret, hortaretur Casanovam Provinciam hanc in se reciperet, obligaresque ei suam fidem, debita praemia non esse desutura.* Praeterea humanissimas in eam sententiam litteras ad illum iubent deferri: Quibus respondit; *venerari se tot illustrium virorum nobilissimum castrum, seque Herculeo labori imparem; onus tamen se praestantissimo Mentchallo suscipiendum sibi vidcretur, non deirectaturum.* Atqui nihil aequè ille cupiebat, quam ut suis Casanova hanc, de Provincia bene merendi materiam caperet. eius denum auspicio, ad munus sane difficillimum, & cuilibet alij intractabile, curas omnes, cogitationesque conuertit. fidem Numinu! qua velocitate intra unum conceptum, peractumque opus, a Mentchallo, ad Comitiam, anno proximo delatum, summa omnium admiratione exceptum est; tum, quod exquisitissimam pra se ferret eruditionem, cum quod, inchoatum quod vix arbitrabantur, perfectissimum legerent. Caeterum plenis Comitibus, laudibus decoratus est Casanova, qui priuatas respuebat. Muneribus deinde auctus est, oblataque annua pensio lauta quidem, si Provinciae Historiam vellet condere. Hic Comitiorum verba ipsa lubet exscribere, quae in Acta relata suere 7. Kal. Mart. 1648. Kar. Mentchallo Praefide, cui de pensione statuenda, verbo potestas data,

Opus de Franco Allodio, a D. Casanova editum, quod totius Regni Virorum Illustrum admirationem in se conuertit, tantae esse eruditionis, ac ponderis, Comitiorum Legati agnovimus; ut audito super hac re Lammairie generali Syndico, Reuerendiss. Kar. Mentchallum Sedis Tolosanae Principem, huiusce Thesauri indicem rogauerimus, tantum virum Comitioru nomine hortaretur, ut Occitanorum Praefectorum Tolosanaeque Comitium Historias, quas iam affectas haberes, ad optatum finem perduceret; ne Provincia iam utilis, iamque necessario opere fraudetur. Quibus ille & Mentchallo; nolle se alio obligari nomine, quam solè accepti beneficij recordatione: non minus esse inolevabile, aurcis, quam ferreis caenis vinciri, solebat dicere: quare liberaliter, & sine ullis conditionibus, Comitiorum desiderijs statuit inservire, nichatque; deberi suam omnem industriam, curas, & labores huic Provinciae, in qua Ortus, non verò pensionibus, quibus non capiebatur. Revera fuit bonorum Fortunae non nunquam contemptor eximius. Historiam Comitium dum urget, Catalaunia seipsam invictissimo Ludovico

XI II. dedit: hinc plures de Iure Regni in illam insurgunt quæstiones: cùmque diù tam à nobis, quàm ab Hispanis acerrime esset disputatum, suam quoque Casanova symbolam attulit; & ita rem omnem accuratè enucleavit, ut qui librum spectent, sine partium studio, nihil habeant, de quo ampliùs rixentur. At tantæ lites armis solùm, non scriptis dirimuntur! nec rationes ad partes vocantur, sed ferrum & vires. Placuit mirandum in modum omnibus lucubratio isthæ; illis egregiè qui tùm Reipublicæ curam gerebant: inter quos, vnum, instar omnium, libet tantùm appellare, talium rerum peritissimum virum, & de Regno plurimis apud Germaniæ Principes Legationibus optimè meritù Claudium Memmium Comitum Dauaux, litterarum, & litteratorum dum vixit, decus Summum & Mæcenatem: qui in magna Virorum Illustrium corona, cùm de Recum Catalaunicarum Scriptoris, quisque suum in medium proferret iudiciùm, & alius alium pro captu laudaret; *Delirans*, inquit, *quicunque Casanovæ scriptum, mediis fidius, numeris omnibus absolutum, cæteris non anteponunt.* Eidem etiam sententiæ Exterorum vnus inter plures Victorius Sirius, vniuersalis Historiæ luculentissimus Scriptor, mirùm quantùm suffragatur; dum Autorum omnium, præter Casanovæ fidem penitus respuit. Tanto- rum virorum testimonia, quibus nemo non tumuisset, accepit ille omninò moderatè. quippe eà erat modestià, quæ claram, & stabilem solet comparare autoritatem. Summa & admiranda semper fuit, eius erga D. O. M. Religio: summa erga res sacras reverentia. Precibus iis quæ quotidie pro more in Ecclesia solent recitari, necessaria quanvis ingruerent negotia, nunquam non ad fuit; dictitans; *non minùs ad eruditionem, quàm ad sempiternam felicitatem, compendium esse pietatem.* ad quam amplificandam, Vitam divi Eadmondi Angliæ Regis, quem peculiari voto colunt Tectosages, & cuius sacra tunc temporis instaurabant ossa, nitidissimo stylo, quo faciliùs animos flecteret, concinnavit. Plura circa Res sacras contulerat, quæ si in ordinem redègisset, multum utilitatis Ecclesiæ allatura erant: sed nimia diffidentia præpeditus, optimis lucubrationibus invidit lucem. Linguz Gallicæ Origines, opus sane acerrimo ingenio, & multorum annorum meditationibus elimatum, ad finem vsque perduxerat; quo, sine dubio, explevisset omnium expectationem, si vllis amicorum, aut rationibus, aut precibus adduci potuisset, ut maturè Typis mandaretur. Atqui solitus erat hos ingenii sui fructus ultrà maturitatem fovere. Durum esset, & intolerabile tanto orbari Thesaurò; nisi virtutis, & litterarum gloriæ præstantissimus Egidius Menagius ingens damnum, haud absimili opere refarsisset. Quanti verò illum fecerit Menagius ipse ex his quæ in Præfatione eius Originum leguntur, facile est statuere. sunt autem hæc; *Ceterùm ex quo Collectionem istam typis mandavi, accepi, D. Casanovam spatio multorum annorum huiusmodi spertam ornavisse, iamque opus sub prælo esse. Cæterarum Lucubrationum*

*conbrationum præiudicium. & facta illius singularis, non enim viti aliud
 notus, faciens, ut qui opus omnibus numeris absolutissimum sit minime
 dubitem. Equidem suppressi sunt meum subitò quum de hoc certior factus
 essem, si res mea in integro fuisset. Quod hic à me restatum velim in mo-
 nimentum mee erga sanctorum virum existimationis. Quotidiano convitio
 efflagitari Medoujo, quem ille in oculis ferebat, ut librum emitte-
 ret, cui fatis, superque otij dederat, Horatianis semper verbis res-
 pondit, nonnum præmi debere in annum. Nimià isthac cunctatione culpam
 vicè poterat, cuius vita culpa carebat. Nam integritate morum &
 candore, omnium animos in sui amorem alliciebat: eximià virtute
 conspicuus, altos ad eius studium continuè hortabatur: quare hæc
 Ciceronis frequentissimè inculcabat; *si dulcis est gloria, conseques e-
 videntem: nolè abijcere labores, petersè honorem.* Cum ab omnibus obser-
 varetur, nunquam sibi nimium iudulit: iniurijs læssitus, honestè
 & sine odio tuebatur se. agrè vicij officijs patiebatur; casu namque,
 aut fortunà, non certe animo gratificandi vincebatur. Amicitiam
 sanctissime coluit, quâ cum plerisque huius ævi Viris Illustribus,
 conjunctissimè vixit. Præteritè stupeadæ modestiæ argumentum
 non decet: expectabant omnes ejus oris effigiem habere vivis colo-
 ribus expressam, Medonius imprimis, cuius studijs mirum in modum
 favebat ille, nullus tamen id gratis potuit consequi. At in scriptis
 æternam ejus spirabit infago. Fuit excellè statura: colore candido:
 membris susci plenis: severà fronte: hirsuto supercilio: valitudine
 prosperà: nisi quod tempore extremo, grave gine laborabat. Circa
 corporis curam paulo negligentior, circa verò ingenij culturâ
 diligentissimus: præteritè febrè correptus, & iam excessus proximus
 rogatus, cuiam Beneficium, ut vulgò appellatur, quo præditus erat,
 vellet tradere, respondit; *nolle sponsorem se Deo dare pro alio, quando
 propriâ culpâ, & nullâ re ad id cogente, immane quantum erit divini con-
 iraxerat.* his dictis mors continuè ipsum occupat: verum in ipsâ
 nocte virtus spirat abijt pridie kal. Nou. 1652. jacetque in Templo
 Divi Stephani Tolosæ fessagum.*

Ejus cineres, ab amplissimis, Occitanicæ Ordinibus insignes fore
 Godum in memento, litterati omnes in dies sperant: nunc quidem
 confidentiùs; Comitiorum Præsidè præstantissimo Viro D. PETRO
 MARCA, Sedis Tolosæ Pontifice: ejus tanta humanitas est, cum
 admirabili, ac penè incredibili eruditione conjuncta, ut quum id
 f. latij eximij Casanovæ Maribus procuraturus sit, meritò necesse
 non expedat. Ejus enim egregiè est muneris, dum populorum
 filia summo studio, ac integritate consulit, Defunctorum quo-
 que gloriæ patrocinari.

HÆC AVTEM EDIDIT.

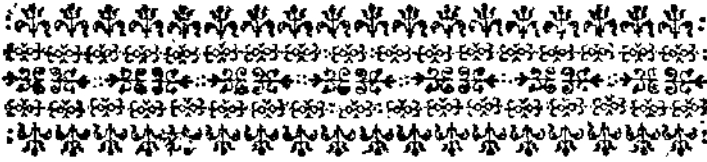
- L** *A Caritée, ou Cypriene amoureuse* in 8. à Toulouse, chez Pierre Bosc.
De L'institution de la Noblesse in 12. chez P. Bosc.
Le Petit Iesus in 24. chez P. Bosc.
La Vie de S. Edmond Roy d'Estangle in 8. chez P. Bosc
Le Franc-Allen de la Province de Languedoc, in fol. à Toulouse chez Jean Boude
La Catalogne Françoisé in 4. chez P. Bosc.
Lettre à Messieurs des Estats, en date du 28. May 1649. in 4. chez Jean Boude.
L'Origine des Jeux-Fleureaux in 4. chez Raymond Bosc,

SVPERSVNT EDENDA.

- Traité des Justices de France.*
De l'Histoire des Comtes de Toulouse, par Gouvernements livre 1.
Traité des Armoiries.
Satyra quam paullo antequàm diem vltimum clauderet in calamitates sui temporis scripserat, cui nomen ΜΙΣ ΟΑΑ ΟΞ.
De l'Origine des François.
Histoire des Favoris de France.
Les Origines de la Langue Françoisé,

Fautes survenues en l'impression.

Page 16. ligne 16. des Poésies lisez, Proles. Pag. 22. lig. 6 recevoir liz. recevoir. Pag. 28. lig. 22. pressero. liz. prefero. Pag. 30 lig. 27. Celtopedia, liz. Celtopœia. Pag. 32. lig. 6. Thibaut, liz. Thiba. Pag. 40. lig. 6. Rhythmicis, liz. Rhythmic. Pag. 45. lig. 3. Guatierus, liz. Gantelmer. lig. 4. Sare, liz. Sade. lig. 19. Tenson, liz. Tenson. Pag. 46. lig. 15. Angustins. liz. Angustines.



L'ORIGINE
DES
IEVX-FLEVREAVX
DE TOVLOVSE.



Encore que selon les anciennes diuisions des Gaules , la Ville de Toulouse se trouue dans la Narbonnoise ; il est pourtant des Autheurs , qui l'enferment dans les bornes de l'Aquitaine. On pourroit croire , avec quelque apparence de raison , que pour estre bastie sur les extremittez de ces deux Prouinces , on n'a pû demeurer d'accord , à l'aquelle des deux elle deuoit appartenir. Mais il est bien

A

plus vray de dire, que l'Aquitaine se l'est attribuée depuis qu'estant erigée en Royaume, cette Ville a tousiours merité d'estre le siege & la demeure ordinaire de ses Rois.

Il faut estre peu versé en l'Histoire, pour ne pas sçauoir que l'Aquitaine ayant esté donnée aux Gots, Toulouse fut leur siege Royal, & que le Roy Dagobert, & l'Empereur Charlemagne ayant donné cette Prouince en titre de Royaume, l'vn à son frere Aribert, l'autre à son fils Louis, elle fut choisie pour en estre la Ville capitale. Son antiquité, sa grandeur, & le nombre presque infiny des peuples, d'ont le Poëte Ausone escrit qu'elle estoit habitée, furent à la verité la cause de ce choix, mais encore plus particulièrement le sçauoir & la politesse de ses Citoyens, & l'exercice des sciences & des Arts, qui luy auoient acquis long-temps auparauant le glorieux titre de Palladiene, & qui en faisant

l'Athenée des Gaules auoit autrefois attiré chez elle, comme dit le mesme Aufone, les freres de l'Empereur Constantin, pour y estre instruits aux bonnes lettres.

Il n'est point de doute que tout ce qu'il y a de gentillesse du langage en vn Royaume, ne soit comme de ruisseaux deriuez de la Ville capitale, qui en est la source, les plus beaux esprits qui serengent d'ordinaire auprez du Prince Souuerain, comme le plus pur sang au tour du cœur, luy acquerant cét aduantage par dessus le reste des Villes. Il ne faut donc pas trouuer estrange, si la Ville de Toulouse, où les sçiences auoient esté cultiuées avec tant de soing, estant d'ailleurs par trois diuerses fois honorée de la Cour des Roys d'Aquitaine, acquit par trait de temps, à toute la Prouince des graces de langage, & des gentilleses d'esprit, qui ne luy estoient pas communes avec le reste des Gaules. Quoy qu'il en soit, Il est

certainque durant plusieurs siècles le langage des Peuples d'Aquitaine a eu vne elegance particuliere par dessus celluy de la Gaule ; c'est à dire du pais de delà la Loire, car encore que l'Aquitaine ne soit qu'une partie de la Gaule , elle en a esté pourtant distinguée, & souuent les Auteurs ont parlé des Gaulois , & des Aquitains , comme de deux peuples diuers. Ausone , dans l'eloge de la Ville d'Arles,

*Populos alios & mœnia dicas
Gallia queis fruitur gremioque Aquita-
nialato.*

Et le Moine de S. Gal au second liure de la vie de Charlemagne. *Galli & Aquitani, Edui, & Hispani, Allemanni, & Boiarii.* Et cette difference deuoit estre bien accordée , puisque l'Empereur Anthonin en son itinéraire marque les chemins *de Aquitania in Galliam.*

Sulpice Seuere, Archeuesque de Bourges, au dialogue de la vie de Saint Martin introduit

introduit vn Gaulois, lequel aduouë franchement que ceux de sa nation ne sont en matiere de langage que des rustiques, encore bien grossiers au prix de ceux d'Aquitaine. *Dum cogito, dit-il, me hominem Gallum inter Aquitanos verba facturum, vereor ne offendant vestras nimium urbanas aures sermo rusticior.* Et sur le commencement du dialogue second il luy fait redire la mesme chose, en ces parolles; *quas nos rustici Galli Tripetias vos Scholastici Tripodas nuncupatis.* où le mot *Scholastici* ne doit pas estre pris pour ceux qui suiuent les Escholes; car en ce temps-là on s'en seruoit pour qualifier les personnes que la gentillesse de l'esprit rendoit recommandables. saint Ierosme seruiroit de garant à cette verité, lequel au liure des escriuains Ecclesiastiques parlant de Serapiaul, *qui (dit-il) ob elegantiam ingenij cognomen Scholastici meruit.*

Cette grace de bien dire ne fut pas à

l'Aquitaine vn auantage de peu de durée. Plus de six cents ans aprez que Seuerus Sulpice en eut rendu vn si glorieux témoignage , ie trouue qu'elle n'en estoit pas encore descheuë , & que l'elegance & la politesse du discours estoit vne qualité qui la rendoit signalée entre les autres Prouinces du Royaume. Abbo Abbé de Fleury autheur d'autant plus croyable qu'il estoit natif d'aprez d'Orleans , au second liure de son Poëme du siege de Paris fait par les Normans, parlant du secours que les Prouinces du Royaume enuoyent aux assiegez , louë l'Aquitaine pour la bonté & subtilité de son langage.

*Francigeni approperant alta cum fronte
superbi,*

*Calliditate venis, ac ièque aquitania lin-
gue,*

Consilioque fugæ Burgum adiere diones.

Icy ie souhaite en passant que mon Lecteur ne prene pas l'Aquitaine à la rigueur du mot , & que se dispensant des lois de la

Geographie il estende cette Prouince au-delà de ses bornes.

Car comme d'ordinaire les choses prennent leur denomination de leur plus grande partie, toutes les Provinces de deçà Loire se trouuent souuent entendues sous le nom d'Aquitaine, jusques-là mesme qu'il y a des Nations qui contēt Narbonne entre ses villes, encore qu'elle donne le nom à vne autre partie des Gaules. Cette verité est tellement connue que j'aurois tort de rompre le fil de ce discours, pour en rapporter les preuues.

Ce n'est pas pourtant que le langage dont on se seruoit en Aquitaine du temps de Sulpice Seuere, fut semblable à celuy du temps d'Abbo. Les Doctes sçauent assez qu'en cette partie des Gaules les Romains ayant, selon leur coustume, introduit l'usage de leur langue avec leur domination, on y parloit encore latin ou romain du temps de Sulpice. Et c'est pour cela en partie que les Habitans des

Prouinces de deça la Loire font appellez romains, dans la loy salique, & dans celle des Bourguignons, et que du commencement les Roys de France se qualifioët pour la mesme raison Roys des François & des Romains. l'extraict de la vie de S. Martin abbé rapporté au premier volume des Hystoriens françois de Duchesne, page 665. *Rex Dagobertus Francorum & romani Populi Princeps*, & la vie de S. Odilie vierge rapportée au mesme volume parlant de Childeric second, *temporibus Childerici Imperatoris romana & franciæ terræ*. Mais par ce que peut-estre quelqu'un de ceux dont l'opinion ne se laisse pas volontiers conuaincre à la vérité, pourroit encore douter que ces Romains fussent les habitans de deça la Loire, ce lieu de la chronique de Fredegarius Scholasticus, est bien assez clair pour le leur persuader, *Carlomanus atque Pipinus Principes Germani, congregato exercitu ligeris alucum Aurelianis vrbe transeunt Romanos*

Romanos proterunt , usque Biturigas urbem accedunt.

Touïtefois du temps de l'Abbé Abbo ce langage romain estoit bien different de celuy du temps de Sulpicé Seuere. Les Nations du septentrion qui peu d'années aprez commencerent de se répandre sur les Gaules , & la longueur du temps, qui n'espargne pas les choses mesme les plus fermes & les plus solides , le changerent de telle sorte , qu'il ne luy demeura que les racines des mots latins. Si bien que des-lors quelques aütheurs l'appellerent *lingua romana rustica* , bien que pourtant la plus part l'appellent simplement *lingua romana*.

Nous serions encore pourtant à sçavoir qu'elle sorte de langue c'estoit, si Nicard fils de Berte fille de Charlemagne au troisieme liure de son Histoire, ne nous en eust laissé les propres termes ausquels furent conceus les sermens reciproques faits entre Charlés le Chauue , Louys le

Germanique , & les peuples qui relevoient de leur Couronne. Deux de ces sermens dont le langage est appellé *lingua romana* par ce noble Historien , sont fort peu differens de celuy dont on se sert maintenant en Languedoc. Ce que Fauchet au chap. 4. de son recueil de l'origine de la langue & de la poësie françoise a fort bien reconnu.

Or ne peut-on , dit-il , dire que la langue des sermens , laquelle Nitard appelle romaine , soit vrayment romaine , i'entens latine , mais plustot pareille à celle dont vsent à present les Prouençaux, Catalans, & ceux de Languedoc. Autant en a dit Vigenere en ses annotations sur les commentaires de Cesar , où parlant de ces mesmes sermens , au reste , dit-il, la plus-part des mots sont Catalans ou Prouençaux , que mon opinion fut toujourns avoir esté le plus ancien parler françois. Et de là vient que les anciens françois appellent leur langue Roman , & les Es-

pagnols la leur, *Romance*.

Cette langue romaine ou romaine rustique, environ le commencement de la troisieme race de nos Roys changea de nom & fut appellée *Prouençale*, comme aussi les peuples qui s'en seruoient, & qui portoient aussi le nom de *Romains* furent appelez *Prouençaux*. Et de-fait il est des auteurs ou *romain & prouençal*, langue *romaine & prouençale* sont vne mesme chose. Ioachimus Vadianus au liure second des anciens Colleges & Monasteres d'Allemagne; *salica lex romanos, hoc est prouinciales vocat, qui romana, id est prouinciali lingua utebantur*. I'obmets à dessein tout plein d'autres preuues, que i'entasserois icy volontiers, si ie ne craignois que le discours en fut ennuyeux.

Mais parceque ceux que nous appellons maintenant *prouençaux* voudroient peut-estre s'attribuer toute la gloire de ce que ie vais dire à l'auantage de la langue prouençale & des Poëtes prouençaux, il

faut que pour defabufer leur creance, ie face voir que cette gloire leur est commune avec toutes les Prouinces de deça la Loire. Ils doiuent donc ſçauoir que tous les peuples qui ſont ſubiets à la Couronne de France eſtoient anciennement diuiſez en François & en Prouençaux. Les François eſtoient proprement ceux que nous appellons *Francimans*, du nom Teudiſque, *man* qui ſignifie homme c'eſt à dire homme françois, de meſme que les *Normans*, qui pour eſtre venus du Nort, c'eſt à dire du Septentrion furent ainſi appelez, comme qui diroit hommes ſeptentrionaux. Sous le nom de Prouençaux eſtoient compris ceux de Languedoc, de Guasconne, d'Auvergne, & de Bourgogne meſme, comme témoigne Raymond de Agilés en l'hiſtoire de la priſe de Hieruſalem ; *omnes*, dit-il, *de Burgundia, & Aluernia, & Vasconia, & Gothi prouinciales appellabantur, cæteri verò Francigenæ.* Et non ſeulement ceux
là

là estoient nommez prouençaux , mais encore tous les peuples d'Aquitaine ; cōme il se voit clairement en ces parolles du Moine Robert, en son Histoire de Hierusalem ; *habebat iuxta se positum Aquitanicum quemdam quem nos prouincialem vocamus.*

En effet Gaspar Scolano , liv. 1. chap. 14. de l'histoire de Valence , parlant de la langue prouençale , ne dit pas que l'usage en fut particulier en Prouence ; mais qu'elle luy estoit commune avec toute la Guienne & le Languedoc , qu'il appelle Francia-gothica, *se hablaua en la Prouença , y toda Guiazna y la francia gothica.*

Mais puis que les anciens Poètes Prouençaux ont fait leurs vers en rime , & que la poësie rimée est maintenant paruenue à vn tel degré de perfection, qu'elle peut rendre jalouse de sa gloire, celle des anciens Poètes grecs & latins , ie veux faire voir qu'elle a pris sa naissance dans la Prouence, c'est à dire dans l'Aquitaine

ou dans la Gaule Narbonnoise. Je sçay bien que d'abord on m'opposera Petrarque, lequel en la preface de ses epistres qu'il intitule *rerum familiarium*, suppose que les rimes estoient en vsage parmy les anciens grecs & romains, s'estant peut-estre imaginé que le mot *rythmus* par lequel il entend les nombres d'où resulte la douceur & l'harmonie de la poésie, signifioit cette cadence des vers finissans par des pareilles sillabes, que nous appellons *rime*, à quoy il adioûte que la façon en a esté renouvelée en Sicille. Voycy ses paroles ; *hoc genus apud Siculos, ut fama est, non multis ante seculis renatum, breui per omnem Italiam & longius manauit; apud Græcorum olim & latinorum vetustissimos celebratum*. Duardus nonus, en la vie de Denis Roy de Portugal, tient que la rime fut inuentée en Sicille, d'où la Prouence en emprunta l'vsage, que depuis elle a presté à l'Italie & a l'Espagne. *Nata*, dit-il, *non ita pridem huiusmodi*

poësis versuum similiter cadentium apud Siculos, equibus ad Lemnicos, Aruernos & Prouinciales, & modo ad Italos & Hispanos emanauit. Certes il paroist bien que cet Autheur n'a escrit ces parolles, que sur la foy de Petrarque ; c'est donc à luy seul qu'il faut que ie m'adresse, & que ie fasse voir que son opinion est bien éloignée de la verité; puis qu'elle n'a sceu trouuer tant soit peu de croyance, ny d'authorité, en pas vn seul de ceux de sa nation, qui ont escrit aprez luy.

Dans le triomphe d'amour, Petrarque fait mention d'environ quatorze Poëtes Prouençaux des plus illustres, sans pourtant qu'il les nomme ; & pour faire voir qu'il se tient encore à l'opinion qu'il a aduancée, dans la preface des epistres, il fait venir aprez eux les Poëtes Siciliens, qu'il a cy-dessus appellez premiers, sans pourtant qu'il les nomme. Toutes-fois son Comentateur Gio. Andrea Gesuald. n'a eu garde de souscrire à son erreur ; la-

quelle il tâche pourtant d'excuser, disant que s'il appelle les Siciliens premiers, c'est possible pour estre les premiers qui ont fait des rimes en langue italiene, qu'il entend confondre avec la Sicilienne, parce que, dit-il, plusieurs assurent que les Prouençaux ont esté les premiers. Voicy ses parolles. *Siciliani, senza nomare alcuno, che furon già primi per quel ch'egli qui e ne la prefatione de l'epist. fam. ne scrissè, furono primi ne le rime. Ma forse intendersi dee solamente ne la lingua italiana, non distinguendo l'idioma Siciliano dal nostro; perciò che alcuni contendono i primi esser stato i Prouençali.* Le Cardinal Bembo, en son premier liure des ^{proses} poëties, discourant de l'origine des rimes, dit que les Siciliens & les Prouençaux disputent auquel des deux doit appartenir l'honneur de les auoir inuentées. Il est vray, dit-il, que nous n'auons autre témoignage, qui face pour les Siciliens, si ce n'est, vn bruit commun & vne tradition incertaine.

taine. *Tutta volta de Siciliani poco altro testimonio ci ha, che à noi rimaso sia, sene ne il Grido.* Et la raison principale sur laquelle il fonde son opinion, est d'autant qu'on ne sçauroit môstrer d'eux, aucune forte d'ouurage qui puisse meriter la peine qu'on le lise; ce qui ne se peut dire des Prouëçaux, qui ont laissé à la posterité vn nombre infiny de belles poësies, desquelles il est certain que les anciens Toscans, qui les premiers de l'Italie se sont mêlés de la poësie rimée ont emprunté tout plein de bellez choses; *de Prouenza li no si può dir cosi anzi se ne leggono per chi vuole molti, da quali si vede que se hanno apparate e tolte molte cose gli antichi Toscani, che fra tutti gl' Italiani popoli à dare opera alle rime sono senza dubbio stati primieri.* Enfin il conclud, qu'on ne sçauroit faillir en disant que les Italiens tiennent des Prouençaux la façon de rimer, plutôt que d'aucune autre Nation; *perche errare non si può, à credere che il*

rimare primieramente per noi d'aquella natione pur che da altra , si sia preso. Si l'autorité de ce grand Personnage ne suffit pas, pour porter cette verité , au dessus de toute sorte de doute, i'y aioutera encore le témoignage de Mar. Equicola , au liv. 1. chap. 1. de la nature d'amour ; lequel nous assure que plusieurs ont tenu, que la Prouence est l'inventrice des rimes , & que la façon en ayant esté portée en Sicile, elle fut de-là respanduë dâs tous les endroits où elle a esté depuis en vſage; *la Prouenza, dit-il, alcuni fanno madre di tal inuēto, & indi trasportato in Sicilia, & diffusos' e poscia per tutto.* Et si le témoignage des Italiens n'est pas assez fort pour établir la preuve de cette verité , ie puis encore y aiouter, des Autheurs Espagnols ; Gaspar Scolano, liv. 1. chap. 14. de l'Histoire de Valence ne se contente pas seulement de dire que les Prouençaux inuenterent les rimes , & qu'ils sont les peres de la poésie

vulgaire, mais nous apprend que les Siciens emprunterēt d'eux l'art de rimer, par le commerce & la communication qu'ils auoient avec les Rois d'Aragon, ou bien avec les François; *Fueron los provençales.*

Il reste encore vn doūte à leuer là-dessus , lequel pourroit peut estre faire impression dans l'esprit de ceux , qui enuient cette gloire à la Prouence; c'est que le Card Bembo, au même liv. de ses profes dit que la principale consideration, qui le porte à croire, que les rimes ont esté inuentées par les Prouençaux, c'est qu'il ne voit point en aucune autre langue des poësies de cette façon , plus anciennes que les leurs; *E che vi se trouuasse primieramente il rimare, si come io stimo, quando si vede, che piu antiche rime delle Prouenzali altra lingua non ha.* Certes j'auouë franchement que par ces anciennes rimes il entend celles de ces Poëtes prouençaux dont les plus anciens fleurissoient il y a enuiron cinq cens ans ; D'où les Alle-

mans voudroient tirer peut-estre cette consequence, qu'ils ont d'autant plus de raison de pretendre à l'honneur de l'invention des rimes, qu'ils ont chez eux des poësies rimées en leur ancienne langue *Teudisque*, dont les autheurs deuancent de bien-loin, le temps auquel ces vieux Poëtes Prouençaux écriuoient les leurs.

Beatus Rhenanus, liv. 2. page 112. *rerum Germanicarum*, fait mention d'une traduction de l'Euangile en langue Allemande, ou Teudisque, laquelle est composée en vers rimez, qu'il croit auoir esté faits, lors même que les François laisserent leur infidelité aux pieds de S. Remy. Mais i'oserois asseurer que ce grand homme s'est trompé, car il est tres-certain que cette traduction là fut faite par vn Moine nommé Otfridus, qui viuoit durant le regne de Louis le Debonnaire, & de Charles le Chauue; & de fait Vviguleius Hund à Sultzenmos au tome premier de son liv. intitulé *metropolis salisburgensis*,
aduouë

aduouè que le même liure des Euangiles fut fait du temps de *Waltbo*, ou *Valdo*, Euesque de Frisingen, qui mourut l'an **IXCV**. le temps enuiron lequel uiuoit le Moine *Otfridus*, & *Luidbert* Euesque de Mayence, auquel il adresse la preface du liure. D'ailleurs le même *Otfridus* aduouè dans sa preface qu' auparauant luy, ce langage Teudisque estoit tellement barbare & grossier, qu'on ne l'auoit encore cultiué, par aucune sorte d'écrits. Sur quoy ie me persuade facilement, que les rimes de la traduction de son Euangile sont les premieres, qui ont esté faites en cette langue. *Lingua*, dit-il, *velut agrestis habetur, nec arte aliquâ ullis est Temporibus exposita; quippe quæ nec historias suorum antecessorum, ut multæ gentes Cætera Cômendant memoriæ, nec eorum gesta vel vitam ornauit dignitatis amore.* Et certes il falloit bien que cette langue eust esté inculte, & méprisée, pui-que *Sigibert* en sa *Chronique* & *Eginard* en la vie

de Charlemagne écriuent, que ce Prince commença vne Grammaite en langue Teudisque, c'est à dire, fût le premier qui leur prescriuant les loys & les Reigles, de cet Art, luy donna les premieres dispositions à reſevoir les ornemens de l'écriture ; or puî-que i'ay fait voir que les plus anciennes rimes de ces Allemens, ne furent composées qu'environ l'an neufcens. Ils ne sçauroient debatre aux Prouençaux la gloire de les auoir inuentées. Car ie trouue qu'environ l'an 589. on faisoit déjà des rimes en langue romaine, ou romaine rustique, qui depuis à esté appelée Prouençale, comme i'ay fait voir cy deuant. André du Chefne en son premier volume du recueil des Historiens François, à donné au public vne ancienne vie de S. Faron Euesque de Meaux, où sont rapportés quelques vers rimés d'vn vaudeuille fait de la victoire que Clothaire 2. rapporta sur les Saxons, par la valeur, & par la conduite de Faron Sei-

gneur Bourguignon, les phrases de cette chanson estant tellement Barbares pour la plus part, qu'elles n'ont préque que le son du Latin ; & sont assez connoistie qu'elles sont Composées en langue romaine rustique , car aussi bien L'autheur l'apelle *rusticum carmen*.

Il ne faut pas trouuer estrange, si les Poëtes Prouençaux ont autre-fois excellé en la poësie rimée, puî-qu'ils en ont esté les Inuêteurs, mais aussi ne vous jmaginés pas qu'ils soient tout à coup paruenus à cette excellence, qui a rendu autre-fois leur poësie si recommandable, aux plus Nobles nations de l'Europe. Comme en toute sorte de sciences & d'arts l'inuention & la perfection se trouuent d'ordinaire séparées de l'interualle de plusieurs siecles, la poësie rimée des Prouençaux se traîna longuemēt dans la mediocritté, & n'eût pas le courage de s'esleuer au plus haut point de sa perfection, qu'apres que la faueur & l'estime des Princes & des

grands Seigneurs luy en eurent donné les moyens & les forces.

On tient que les grands fiefs du Royaume commencerent à deuenir Hereditaires l'an mille, & que la Prouence, le Languedoc, & l'Aquitaine commencerent enuiron ce temps là d'estre possédées par de grands Seigneurs, qui sous le deuoir de l'Homage lige, qui les faisoit releuer de la couronne, jouissoient de tous les droiects qui peuuēt composer vne puissance souueraine. De là vint que chacun d'eux commença de faire le Roy dans ses Terres, de tenir Cour & d'y dōner entrée à tous les beaux Esprits qui pouuoïēt, ou chatouiller leur passion d'amour, par la douceur des poësies tendres & amoureuses, ou flatter leur vanité par des Louanges gracieusement débitées dans vn discours nombreux & rimé. Cette complaisance fit naître vn si grand nombre de Poètes. & donna vne si grande repputation à la poësie, que la Noblesse même,

tant de l'un que de l'autre sexe pretendit tout de bon, à la gloire de bien rimer; jusques-là que les Rois, les Ducs & les Côtes voulurent même estre de la partie. Et tout ainsi que du temps de l'Empire Romain, la terre, comme dit vn autheur, redoubla sa fertilité lors que le soc & la charruë estoient conduits par les mains de ces grands Conquerans, qui auoient triomphé des ennemis de la Republique, la Poësie prouençale estant cultiuée par de si nobles, & si genereux esprits, mist en vn si haut estime la Langue prouençale, qu'elle surpassa de bien loin, en excellence, toutes les autres langues de l'Europe. Si-bien que les François, les Flamans, les Bourguignons, les Catalans, les Espagnols & les Italiens, apres en auoir goûté la douceur tenoient à honte d'écrire en leur langue; & lors qu'ils vouloient étaler les riches productions de leur esprit, fut-ce en vers ou en prose, ils le faisoient en Langue Prouençale. Il sêble d'abord, que i'a-

uance vne proposition bien-hardie , & neanmois elle n'est pas defauouée de ceux qui auroient plus de suiet de me contredire , qui sont les Italiens. Voicy comme en parle le Cardinal Bembo , au premier liure de ses proses; *Era per tutto il Ponente la fauella prouenzale ne tempi, ne quali ella fiori , in prezzo & in stima molta, & tra tutti gli altri idiomi di quelli parti di gran lunga primiera , concio a, cosa che ciascuno , o Francese , o Fiamingo, o Guascono, o Borgognone , o altramente di quelli Nationi che eegli si fosse , il quale bene escriuere & specialamente verseggiar volesse , quantumque egli Prouenzale non fosse , lo faceua prouenzalmente: anzi ella tanto oltre passo in riputatione & fama, che non solamente Cathalani , che viciniissimi sono alla Francia , o pure Spagnolli piu adentro , tra quali fu uno il Re Alphonso d' Aragona figliuolo di Ramendo Berenkieri ; ma altro accio etiandio aliquanti Italiani si truoua che*

scriffero & poëta uano prouenzalmente. Et en suite il raporte le nom des Poëtes Italiens, qui ont écrit en langue prouençale, qui sont *Folchet de Marseille*, natif de Genes, qui a depuis esté ce grand *Fulco*, Evesque de Toulouse, *Bonifacio Caluo*, *Lanfranc Cygalo*, *Sordel Mantuan*, *Albert Marquis de Malepine*, & *Perceual Doria de Genes*, d'esquels il temoigne auoir leu les poësies, entre celles de plus de cent Poëtes prouençaux, dont les ouvrages se voyoient encore de son temps. Dequoy ie puis rendre vn assureté temoignage, pour auoir leu, avec vn extreme plaisir, les poësies de cent cinquante-cinq Poëtes prouençaux ramassez, dans vn grand volume écrit à la main, il y a plus de trois cents ans, entre l'esquelles i'ay remarqué celles de la plus-part de ces poëtes Italiens, que i'ay cy-dessus nommez, & entre autres, cette satyre du *Soldat Mantouan*, contre les Princes de son temps, dans laquelle il n'a pas même epar-

gné S. Louis , comme a remarqué Papi-
rius Maffo , en ses annales de France.

Mais enfin les Italiens ne voulans plus
ressambler à ces mauuais menagers , qui
cultiuent les terres d'autruy , & laissent
les leurs en friche , commancerent vn peu
auant le siecle , auquel viuoit le Poëte
Dante , de faire les vers en leur Langue;
Mais parce qu'elle estoit grossiere & steri-
le , ils l'enrichirent des depouilles de la
Prouençale; & de-fait le même Cardinal
induit vne longue enfileure de mots ,
qu'ils ont mandié de la langue prouença-
le. Mais non seulement ; dit-il les Italiens
ont derobé des Prouençaux les parolles
& les locutions, mais qui est bien plus, les
figures , les sentences , les sujets , & les
pensées, & ceux-la même qui passent pour
plus grands Poëtes entre-eux , sont ceux
qui en ont derobé dauantage; *no solamen-
te molte vocij, come si vede, o pure alquan-
ti modi, del dire pressero della Prouenza
gli Toscani, anzi essi anchora molte fi-
gure*

gure del parlare; molte sentense; molti argomenti de canzoni; molti versi medesimi le furarono; & piu ne furaron quelli che maggiori stati sono & miglior Poëti reputati. Et ne vous imaginez pas, que ce Cardinal tienne seul cette opinion, qui semble estre en quelque façon iniurieuse à toute l'Italie. Speron Sperone, au dialogue des Langues en a dit tout autāt; & n'a pas crû faire tort à ceux de cette Nation, en assurant, qu'ils ont emprunté des Prouençaux, non seulement les noms, les verbes, les aduerbes, mais encor l'art & la façon d'écrire, soit en prose ou en vers, *da quali non pur i nomi, i verbi, & gli aduerbi di lei, ma l'arte anchora del orare & del poëtare si deriuo.* Atout cela ie me contenteray d'ajoûter le témoignage de Ludouico Dolce, lequel en l'Apologie qu'il a faite pour l'Arioste, confesse ingénûment, qu'à l'exemple des autres Poëtes Thoscans, ce Poëte s'est serui en beaucoup d'endroits de quelques pa-

roles Prouençales.

L'Italie seule n'a pas esté amoureuse de la Langue Prouençale, les principales Nations du Ponant, comme nous a témoigné le Cardinal Bembo, ont esté seriuales, & ont cru autrefois, que l'expression de leurs plus belles pensées ne se pouoit plus heureusement faire, que par ses paroles. Je n'en demande point d'autre preuue, que les poësies Prouençales de *l'Empereur Frederic Barberousse; de Richard, Roy d'Angleterre, surnommé cœur de Lion; & d'Alphonse & Pie, Rois d'Aragon; dont plusieurs auteurs font mention, & que j'ay leus dans des anciens manuscrits.* Ioannes Picardus de Prisca Celtopedia, parlant de la Langue Italiene, dans lequel endroit il fait voir, que la Langue Italiene a emprunté les beautez de sa Langue, de la Prouençale,

Les François, c'est à dire ceux de delà Loire firent bien moins d'estât de la Poësie Prouençale, que les estrangers, parce

qu'ayant chez eux la Cour des Rois, ils se mélerent de faire des vers en leur langage, à l'enuy des Prouençaux, & l'on vit presque à même temps paroître, vn grand nombre de Poëtes François, d'esquels i'ay veu en partie les ouvrages entiers, avec les fragmens que Fauchet en a fait imprimer en leurs vies, mais c'est si peu de chose au prix de ce qu'ont fait les Poëtes Prouençaux, que quiconque en voudra faire comparaison, trouuera presque autant de difference entre eux, qu'il y en a entre les imitations imparfaites d'un singe, & les vraies & naturelles actions d'un homme. Aussi ce peu de gloire qu'ils ont pû acquerir, n'ayant pû porter leur nom au delà de leur contrée, ils ont esté inconnus aux Etrangers, iusques-la que Petrarque, qui est venu apres eux, n'en a fait aucune mention au triomphe d'amour; bien qu'il y en ayt nommé, comme i'ay deja dit, quatorze de Prouençaux; qui sont en partie ceux que Papirius

Masso en ses Annales de France , appelle *Poëtas Gallicos* ; ce que ie prie mon lecteur de remarquer , afin qu'il ne se laisse pas persuader que ce soient des Poëtes françois. Ce n'est pas , que ie n'estime beaucoup les poësies de *Thibaut* , Cõte de Champagne, & Roy de Nauarre, dont Pasquier nous fait feste en ses Recherches de France , & celles de quelques autres poëtes françois dont Fauchet fait mention ; mais si ceux qui les estiment se pouuoient donner le loisir , comme moy , de remarquer qu'ils n'ont rien de beau , qu'ils n'ayent mendié des Poëtes prouençaux , aussi bien que les anciens Poëtes Italiens, ie m'asseure qu'ils seroiēt obligez de retrancher beaucoup de la bonne opinion qu'ils en pouuoient auoir conceü.

La poësie Prouençale estant paruenüë à ce haut degré de perfection, les Princes & les grands Seigneurs prouençaux , qui auparauant ne tenoient Cour, c'est à dire

ne faisoient ches eux des assemblées , que pour les joûtes & pour les tournois , voulurent enfin mêler les exercices , ou l'on fait voir la force & l'adresse de l'esprit , à ceux qui ne faisoient paroître , que celle du corps. Pour cet effet , ils conuierent par des sermons pleines de courtoisie, ceux qui faisoient profession de la poësie, à venir porter dans leurs Palais , & dans leurs Châteaux , les plus belles qu'ils eussent composées , de la douceur d'esquelles ils furent si sensiblement touchez , qu'ils en apprirent l'air; & voulurēt aiôûter la gloire de bons Poëtes , à celle de braues Caualliers. Tels furent les heureux Comtes de Prouence , Raymond Berenguer , qui eût quatre filles de Reines; Guillaume , Comte de Poitiers , & Duc de Guienne ; & long-temps apres luy , Philippe , surnommé le Long , aussi Comte de Poitiers; & qui depuis fut Roy de France , dequoy ie puis alleguer pour autheurs, Papirius Masso , en ses Annales

de France , & Nostradamus , en ses vies des Poètes Prouençaux.

Mais ne vous imaginez pas , que ces beaux esprits se contentassent de reciter leurs vers, pour le seul plaisir de l'oreille, & pour le seul vent d'une legere reputation. Leur ambition estoit trop genereuse, pour se contenter de la seule approbation de ceux , qui par ignorance, ou par flaterie, leur pouuoient donner des louanges non meritées. Mais comme le prix, & le merite des choses ne se peuuent mieux connoître, que par la comparaison de ce qui est de même nature , & que le Soleil ne pourroit estre dit le plus beau des Astres, si tout ce qui luit dans le Ciel n'auoit pas moins de clarté que luy ; dans ces assemblées , que l'on appelloit Cour d'Amour , de même qu'aux joutes , & qu'aux tournois , chacun s'efforçoit, par une louable contention , d'emporter l'honneur de la victoire sur son compagnon. Ce qui se faisoit par la comparaison

des pieces , dont la grace & la gentillesse doit estre balancée par le iugement de ceux que le priuilege de leur qualité, ou le choix qu'on en faisoit , auoit acquis le droit d'y presider; & cette sorte d'exercice fut appelée *Cour d'Amour*, & le iugement qui s'y donnoit *Arrest d'Amour* : ou parce que d'ordinaire on y decidoit des questions d'amour, disputées & debatues dans les poësies, ou bien parce que le sujet des vers estoit des pensées amoureuses.

Or parce que d'abord, ce mot de **Cour** d'amour pourroit seruir de pierre d'achopement aux esprits scrupuleux , & les porter à croire que c'estoient des assemblées, où l'on s'émancipoit de reciter des vers sales & licentieux, & traiter des questions contre les bonnes mœurs, ie les prie de suspendre vn peu leur iugement; & me donner le loisir de leur dire, que cōme ces Cours d'amour, se tenoient d'ordinaire dans les Palais des Grands, & que même les iugements y estoient prononc-

cez par la bouche des Dames, non moins honorables par leur grandeur, que venerables par leur vertu; il ne s'y portoit pas vne seule parole, qui put tant soit peu offenser les oreilles chastes. Car les Poètes Prouençaux auoient banny de leurs exercices ce fol amour, que Platon dit estre fils de Venus *Pandimie*, c'est à dire publique & prostituée, & n'y receuoient que celui, qu'il appelle fils de Venus *Vranie*, c'est à dire Celeste. Aussi voyons nous que Mario Equicola, dans son livre de la nature d'amour, leur donne la gloire d'auoir esté les premiers, qui ont retranché de leurs poësies les faletez & les impuretez, auxquelles les Grecs & les Romains ont si lâchement abandonné leurs plumes.

J'ay rencontré en plusieurs endroits des Poësies Prouençales, des marques de ces *Cours d'amour*, & de la coûtume, que les Poètes auoient d'y aller reciter leurs vers. Guiraud de Bornelh, l'vn des plus
anciens

anciens Poëtes Prouençaux commence
l'une de ses chansons par ces deux vers.

Ben deu en bona Cort dir

Bon sonnet quil fay.

C'est à dire que celuy qui fait vn bon sonnet merite de le reciter en bonne Cour. J'ay leu aussi ces quatre vers dans vne autre chanson de Guiraud de Narbonne, datée de l'an 1287.

Res nom val mos trobars,

Mos sabers ni mós sens

Per penre bon ramens

En Corts don mes amars.

C'est à dire, que ny ses vers, ny son sçauoir ne luy seruoient de rien pour aquerir de l'honneur dans les Cours; ce qui luy est amer & fâcheux. Il y a encor beaucoup d'autres lieux dans ces Poëtes; où il est fait mētiō de ces Cours, lesquelles i'òmets à dessein, de peur qu'on treuve étrange, que ie veuille appuier les preuues d'une chose si peu connuë sur la foy des manuscrits, plutost que sur l'autorité

des livres imprimez , que le lecteur peut voir à toute heure.

C'estoit sans doute dans ces mêmes Cours d'amour , que Thibaud Roy de Navarre , & Comte de Champagne toûmetoit aux esprits capables de iuger des belles choses , les vers que l'amour de la Reyne Blanche , mere de S. Louis faisoit naître du loisir qui luy restoit de ses Royales occupations , comme témoigne Jean Mariana , livre 13. chap. 9. de l'Histoire d'Espagne ; *Versus*, dit-il, *à se factos in Aula publicâ di iudicandos proponebat.* Ce que ce Iesuiste Espagnol devoit à mon auis avoir leu dans vne vie de S. Louis, écrite par Guillaume de Nangis , plus entiere que celle que Pithou a fait imprimer , où ie n'ay sceu treuver rien de semblable. Car aussi bien Papirius Masso , en ses Annales écrit la même chose sur la foy du même Nangis, *Carminibus*, dit-il, parlant de Thibaud, *adeo delectabatur, ut quæ scripsisset in Aula sua, priuatis & Tri-*

causibus proposita, omnium oculis esse vellet; id enim in vita Ludouici Nangisius refert. Ce que l'Historien Mathieu, pour n'auoir pas peut-estre eu connoissance des Cours d'amour, a detourné de son droit sens, écrivant en la vie de S. Louis, que Thibaud s'adonna à la poësie & tapissa de ses vers son Château de Troye & de Prouins.

Guillaume Duc de Guienne & Comte de Poitou, duquel i'ay veu sous le nom de Comte de Poitiers, tout plein de beaux vers de l'ancien recueil des poësies Prouençales, croyoit que ce n'estoit pas aioûter peu d'honneur à la gloire que sa valeur luy auoit acquise, que de porter quelquefois dans les Cours d'amour les honestes debauches de sa plume. Car estant de retour de l'expédition de la terre Sainte, où il estoit allé accompagné de tant de milliers de Gendarmes, il décriuit en vers l'histoire de ses auantures, que depuis il recita dans ces Cours. Et c'est ce

que veut dire Ordericus Vitalis parlant de luy, au livre 10. de son Histoire Ecclesiastique; *miserias captiuitatis suæ, ut erat iucundus, post modum prosperitate fultus, coram Regibus & magnatibus, atque Christianis cœtibus retulit rithmicis versibus.* Il est bien vray que cet auteur, qui estoit Anglois, & par consequent assez mal informé des coûtumes de France, ne parle point nommement des Cours d'amour, soit ou qu'il n'en eut pas vne particuliere connoissance, ou que ne sçachant comme quoy les appeller en latin, il les ayt voulu décrire dans ces paroles; *Coram Regibus ac magnatibus atque Christianis Cœtibus.* Car en effet les Cours d'amour se tenoient dans la maison des Grands.

Sauarus Vicōte de Mauleon, grand Seigneur du Poitou, qui du temps de Louis VIII. ayant leué le siege de la Rochelle pour les Anglois, se detacha de leur party & print celuy de France, estoit grand Poëte

Poëte Prouençal , comme temoignent les vers que j'ay veu de luy , & tenoit Cour d'amour dans sa maison , où il attiroit les plus excellens de cette profession, par le prix & les recompenses que sa main liberale leur departoit. Ce que Papirius Masso en ses Annales de Frāce temoigne par ses paroles ; *fuit Sauaricus poetis studiis deditus admirandum in modum, consuebantque ad eum ex omni Gallia Poetae, quod ipse eos magnis & rebus & premiis afficere esset solitus.*

Philippe le Long , Côte de Poitiers ; & depuis Roy de France , se laissa tellement gagner aux douceurs de la Poësie Prouençale , que dez qu'il eut mis le pied dans le Poitou il en fit profession. Et afin de pouvoir tenir à tout-heure Cour d'amour, ne voulût pas receuoir dans sa maison , des Officiers qui ne fussent Poëtes ; car Iean Nostradamus dans les vies des Poëtes Prouençaux donne la qualité de Poëte à tous les Gentilshommes & Offi-

ciers de sa maison, & l'esquels il nomme, Pierre Milhon son premier Maistre d'hôtel, Bernard Marchys son Chambellan, Peyre de Valieras son Valet-tranchant, Ozil de Cadars l'un de ses Ecuycers; car l'esprit des Poitevins auoit vne si grande inclination à la Poësie Provençale, que Ieā Mon de Marmoustié au liv. i. de la vie de Gerffion Comte de Champagne, & Duc de Normandie, parle de quatre Poitevins, qui estans farts Prisonniers de guerre payerent leur rançon avec des vers qu'ils auoient composés à sa louange. Celui qui les auoit en garde leur parle en ces termes; *nunc ergo de probitatibus Consulis componite rimulam, quod genti vestræ de facili & velut ex natura occurrit.*

Mais parce que ces Princes & ces grands Seigneurs, quelque inclination qu'ils eussent à la Poësie, & de quelque affection qu'ils fussent portez à l'entretien des Cours d'amour, estoient souuent contrains d'interrompre la douceur de

ces exercices , pour suivre les durs emplois , que leur donnoient les guerres, tantôt ciuiles , tantôt étrangères , ils en laissoient d'ordinaire le soin aux Dames. Aussi lisons nous que les plus illustres & les plus vertueuses tenoient de ce temps-là Cour d'amour & y presidoient ; Et pour y rendre le iugement avec plus d'équité & de Iustice s'adonnoient à la Poësie , & en apprenoient l'art avec vn soin si exact , que bien-souvent elles égalloient les graces & les douceurs des Poëtes les plus excellens ; comme peuvent témoigner les vers de la Comtesse Claire d'Anduse , & d'autres Dames , que i'ay leus parmy ceux des anciens Poëtes Provençaux.

Iean André Gesualdo en son commentaire sur le triomphe d'amour de Petrarque écrit , qu'Ermengarde Vicomtesse de Narbonne tenoit Cour d'amour dans sa maison Car parlant de Pierre Roger Poëte Provençal lequel ay nt trou-

vé en la vertu & en la beauté de cette noble Dame des attraits dont sa raison n'avoit pû se deffendre en estoit venu amoureux; *amo Ermengarda, valorosa & nobil Signora, che tenia Cort en Narbona.* Autant en a dit Alexandre Velutello en son commentaire, sur le même endroit de Petrarque.

Cesar Nostradamus dans la deuxieme partie de l'histoire de Provence, dit, que du temps des anciens Poëtes Provençaux il y auoit Cour d'amour ouverte, à Signe & à Pierrefeu, où les questions les plus releuées, & les plus difficiles, qui se pouvoient trouver dans l'honeste conversation des Gentilshommes, & des Demoiselles estoient debatues & décidées sous les reigles de l'honneur, par les Dames les plus illustres de la Provence, entre lesquelles presidoient, & tenoient lieu de Iuges Souverains, *Adelasia Vicomtesse d'Avignon, Stephanette de Baulx Comtesse de Provence; & la Cotesse de Die.*

Iean

Iean Nostradamus, au livre des vers des Poëtes Prouençaux, écrit que Phanette ou Stephanate de *Gaultenus*, Dame de *Laurette de Saïre*. Tant Celebrée par Petrarque, tenoit Cour d'amour dans son Château de Romans, près de la Ville de Sainct Remy en Provence, ou presidoit d'ordinaire avec elle; là Marquise de Malespine, la Marquise de Saluces & Clarette de Baulx del'ancienne Maisõ des Princes d'Orange; & que le jugement qu'elles y donnoient, estoient appellez *Arrests d'amour*.

Le plus ordinaire jugement de ces Cours d'amour, se faisoient sur les ouvrages des Poëtes, qui débatoient quelque belle question d'armes ou d'amour; en sorte de Dialogue qu'ils appelloient *Partincen ou Tensên*; & sur la fin on remettoit la decision & le jugement a deux Dames, comme font *Preuost & Sataric*, en vn Partincen que j'ay veu deux, sur la fin duquel ils tombent d'accord de faire

vuider leur différend à ces trois Dames *Guillemette de Benaufe*, *Marie de Ventadour* & *Madame de Monferran*. Quelquesfois ils prenoiēt pour Iuges, vne Dame & vn Seigneur, comme i'ay veu en vn *Partincen de Bertrand* & *de Sordeil* qui remettent la decision de leur dispute, à *la Comtesse de Rhodes*, & à vn Seigneur nommé *Iean de Valaric*, ou bien quelquefois, ils prenoient pour Iuge vn grand Seigneur qui tout seul decidoit leur dispute, comme i'ay remarqué dans vn autre *Partincē de Sordeil* & *de Montagnol*, qui prenent le Comte de Provence pour leur Iuge.

Des que l'institution *des Cours d'amour* fût Establie en France, les Allemands qui ont touiours esté les Singes de ses gentillesses en introduisirent chés eux, la façon & la coûtume. Car déjà durant le temps de l'Empereur Conrad premier, tout ce qu'il y auoit de beaux esprits, commencerent de pratiquer la Cour des grands, pour

y pouuoir pretendre aux recompenses qu'on preparoit aux meilleurs Poëtes, iusques là, que les plus grands Prelats de l'Empire, voulurent estre de la partie: car l'ancien Moyne. Eckerhardus Iunior, au chap. 1. du livre *de Casibus Monasterij Sancti Galli in Allemanja*, parlant de Salomon Euesque de Constâce, & Abbé de S. Gal. *Metro* dit-il, *primus & Coram Regibus plerumq; pro ludicro cum alijs certatur.* Guntherus Poëte Allemand, qui à écrit les guerres de l'Empereur Frederic Barberouffe, contre les Milanois, dans vn Poëme qu'il appelle *Ligurinus*, fait mention de ces *Cours d'amour*, ou ieux Poëtiques, qu'on celebroit dans la Cour de l'Empereur, au livre 10. ou parlant de son ouvrage, il dit.

Interea Tacitus de se quid iudicet aula.
Audiat, & doctos Cuius Tutendus
amore,
Atq; fouendus erit, noster Ligurinus
adoret.

Et en vn autre, à dit.

*Quemque sui meminisse decet nos no-
minis alti*

*Non sumus, Egregios vix suscipit
aula Poëtas.*

Je croy bien à la verité que iusques au temps de l'Empereur Frideric, les vers qu'on portoit dans ces ieux Poëtiques d'Allemagne estoient Latins: & que ce fût luy le premier qui par son exemple, & celuy des plus grands de sa Cour, y fit reciter de Poësie Allemande.

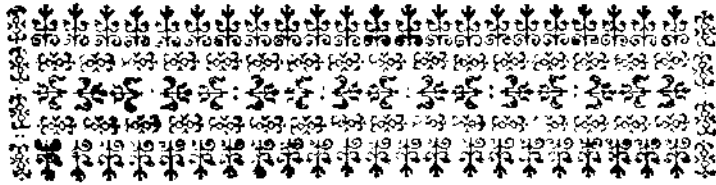
Ce grand Empereur, comme écrit Iean Nostradamus dans les vies des Poëtes Prouençaux, durant le Siege de Milan, estant allé à Turin; Raymond Berenguiier Comte de Barcelone & de Provençe le fût visiter, & luy ayant fait voir les chansons des Poëtes Prouēçaux; elles luy plurent de telle façõ qu'il deuint leur imitateur, & composa depuis en langue Provençale, cette celebre chanson, ou il d'écrit ce qui luy plaist le mieux, en
châque

chaque nation de l'Europe.

Depuis estant de retour en Allemagne, il voulut qu'à l'imitation des grands Seigneurs de France, ceux de ses lieux s'adonnassent à la Poësie Allemande; si bien que deslors ils commencerent à faire des vers de la même mesure, de ceux des Poëtes Prouençaux, comme i'ay remarqué dans quelqu'une de leurs Poësies Allemandes, que Melchior Goldast à fait imprimer dans son recueil, des anciens Parenétiques; car dans l'Epistre qu'il écrit à Jean Schelenberg, il conte entre les Poëtes de la Cour de Frederic l'Empereur; *Henry son fils; Conrad Roy des Romains, Venceslas Roy de Boëme, Henry Duc de Vratislau, Othon Marquis de Brandebourg, Henry Marquis de Messine, & Jean Duc de Brabant*; il nomme encore vn grãd nombre de Gentils hommes Allemands, qui faisoient le métier des Poëtes dans la Cour du même Empereur entre lesquels estoit grandement estimé, vn

Seigneur nommé Vvinsbecke, duquel & de sa femme, qu'il appelle Vvinsbecke, du nom de son mary : il à fait imprimer les Poësies. Ces Princes & ces grands Seigneurs establirent sans doute ces Cours d'amour dans l'Allemagne à l'imitation de celle de France, où ils proposerent aux meilleurs Poëtes des prix, qui leur estoient presentez de la main des Princesses & des Demoiselles les plus illustres ; de même qu'aux joutes & aux tournois. Ce qui est clairement témoigné par le même auteur Melchior Goldast, en l'Epistre à Jean Schelenberg, en ces parolles, *viri Principes & Equestres nonnumquam etiam Imperatores, Reges, certamina instituerent poetica ; in quibus nobili familia Virgines offerebant victoriam cantus ; non secus ac in hastiludiis, contentio de præmiis erat, ab Imperatore propositis, aut quodam Principum magnate : & ces Cours d'amour se tenoient d'ordinaire dans les chambres & cabinets des grandes Dames,*

ou même les plus grands Princes enuo-
 yoient reciter leurs vers par autrui, *Mos
 ille Principibus fuit*, dit le même au-
 theur en l'une de ses notes, sur les Poë-
 sies Allemandes *ut Carmina quæ com-
 posuerant alteris demandarent*, in *Gy-
 necæo Modulanda*, & même comme il
 dit ailleurs, l'Empereur Frideric & son
 fils Henry voulurent que la Dame Vvins-
 beke, à cause de sa vertu & de son sçauoir,
 presidat dans les Cours d'amour qu'ils
 auoient establies dans leurs Palais, avec
 pouvoir de disposer à son gré, de la mar-
 que de victoire, & de la Couronne Poë-
 tique, en faueur de ceux qu'elle en juge-
 roit dignes, *quæ dit-il, ob singulare pru-
 dentia & virtutis exemplum, Gyntæo
 præfeda, quam penes arbitrium ac ius
 decernendi Victoriæ, ac Poëticas Co-
 ronæ, in Certamine Musico omnibus
 suffragijs esse voluere.*



L'ORIGINE
DES
IEUX-FLEVREAVX
DE TOVLOVSE

LIVRE SECOND.



A principale gloire de tout ce que ie viens de dire en faveur de la langue, & de la Poësie Provençale, doit fans doûte appartenir à la Ville de Toulouse, comme en estant le Siege principal, ou pour mieux dire la Metropole & la Ville Capitale. Cette verité choquera possible d'abord le sentiment

ment, de ceux qui ne ſçauroient prêter leur creance qu'aux opinions communement receuës de tout le Monde; mais ie les prie de ſe réſouvenir, que l'vfage de la langue Provençale donnoit anciennement le nom de Provençaux aux Habitans de diuerſes Provinces du Royaume, cōrne i'ay fait voir au liv. premier, & de conſiderer qu'encore les Chevaliers de Malte, dans la diuiſion qu'ils font de la France en trois langues, comprennent dans celle de Provence, le grand Prieuré de Toulouſe, & ie m'âſeure qu'apres cellà, ils ne me diſputerōt pas la preuve que i'en tire des écrits d'vn auteur Italien d'autant plus croyable qu'il eſt deſintereſſé.

Giouan Giorgio Triffino dans vn Dialogue intitulé, il Castellano, ou il traite de la langue Italienne, imprimé à Vicenſe, l'an 1629. apres auoir dit que les Langues ſont quelquefois appellées

du nom du Genre, comme langue Italienne, Espagnolle & Françoisse, & quelquefois du nom de l'espece, comme langue Sicilienne, Toscane, Castillane & Provençale ; il adjoûte qu'on les pût aussi appeller du nom de Lindividu, comme langue Messinoïse, pour Italienne, Florentine, pour Toscane, Toletane, pour Castilleane, & Tolosaine pour la Provençale ; voicy ses parolles ; *quando la lingua se nomina Come genere, & a genere comparata, non si puo drittamente per altro che per il nome del genere nominare ; Come lingua Italiana, Spagniola, lingua Fancesse & simili ; & quando Come specie, & à specie comparata si nomina, si dee per il nome de la specie nominare ; Como lingua siciliana, lingua Toscana, lingua Castigliana lingua Provençale & simili. Ma quando poi Come individu si dicè, Come lingua F'crentina, lingua Messinese, lingua Tole-*

*tana , lingua Tolofana & simili , & chi
altremente fa , erra.*

Si cét autheur reconnoit la Ville de Toulouse, pour la Metropole de la langue Provençale; c'est fans doûte, par ce qu'il sçauoit qu'anciennement cette langue, auoit beaucoup plus de graces & de puretés en la bouche de ses Habitâs qu'en celle de tous ceux des autres Provinces, qu'on comprenoit sous le nom de Provençaux. En effet l'ancien Poëte Provençal, *Peire Cardenal* natif du Puy en Vellay, & par consequent hors de soupçon d'auoir voulu donner vne gloire, non meritée à vne Ville si éloignée du lieu de sa naissance, aduoue que lors qu'il considere les beautés & les graces de la langue Tolosaine, il ne peut s'empescher d'auoir vne espece d'aersion pour le reste des Villes;

*Tolozà quan m'albire
Vostre fag valen*

*Et vostre parlar gen
autras ciutats azire
de bel Captenemen.*

La Poësie est sans doute la mere de l'éloquence. Strabon au liv. premier de sa Géographie nous assure qu'elle est la source, & le principe de l'oraison artificielle, fondant son opinion, sur ce que les anciens Grecs, se servoient du verbe *ἀείρω*, qui signifie chanter, pour *ῥητέω* qui signifie dire. La connoissance de cette vérité fit qu'enfin on appella les Poëtes Rhetoriciens, & la Poësie Rhetorique, Maximus de Madauré, en l'Épître 48. de S. Augustin, parlant de Virgille; *in sententiam mantuani Rhetoris libenter pergo. Trahit sua quemque voluptas.* Oliuier de la March, au livre premier chap. 17. de ses Mémoires pour dire que le Duc d'Orléans estoit bon Poëte, se sert du terme de *bon Rhetoricien*, & nous verrons plus bas que nos ieux Fleureaux, où il n'est permis

mis de porter que de vers, sont appellés *le College de la science de Rhetorique, autrement de la gaye science*. Ce n'est donc pas de merueille, si la Ville de Toulouse à possédé autrefois avec eminence, tout ce que l'eloquence Provençale pouvoit auoir de plus pur & de plus gracieux en son expression; puisque de tout temps on y a vû fleurir l'exercice de la Poësie; je laisse à part le Poëte Aufone, qui devroit estre appellé Poëte Tolosain, puis qu'il ne tient de la Ville de Bordeaux, que la qualité d'homme, par la rencontre de sa naissance, & qu'il est obligé à Toulouse de celle de Poëte, par les soings d'une longue institution, qu'il publie hautement dans ces vers;

*Nonnunquam altricem nostri reticebo Tolosam
Cœtilibus muris quam circuit ambitus jngens,*

Saint Pierre Abbé de Cluny, sur-nommé le venerable, qui vivoit, il y à envi-

ron cinq cens ans, en l'Epître 23. du liv. 4. qu'il escrit à Raymond de Toulouse, témoigne, que de tout temps la Ville de Toulouse auoit fait vne estime particulière, de la Poësie, & de ceux qui en faisoient profession;

*Fleuerat antiquis viduata Tolosa
Poëtis,*

Gaudeat & studium te reparare tuum.

Et le même avouë ingenuement, que la beauté de leurs vers luy auoit inspiré le desir de s'adōner à l'exercice de la Poësie;

*Nuper me Robertus ad hæc dictamina
traxit,*

Per quem mi sisti carmina multa mihi.

Aussi est dit ce presque au même temps, que la Poësie Provençale se vît élevée au plus haut point de sa perfection, par les belles & riches productions d'esprit d'un grand nombre de Poëtes, & particulièrement de ceux de la ville de Toulouse, qui, comme j'ay veriffié dans les recueils des anciens Poëtes Provençaux, en auoit elle

seule, plus que les deux meilleures Provinces de la Langue Provençale, les Principaux d'esquels estoïnt, *Peire Ramond lou Prous*, *Peire Vidal*, *Aymeric de Pegulha*, *Guillem Montagnol*, *Guiraut Despagnz*, *Guillem Anellier*, *Pons Santolb*, *Ioyos*, & *Nal Demons*, parmi les œuvres d'esquels se trouvent celles du *Bien-heureux Ramon Escriva*, que son *Epitaphe*, & les *anciennes Chroniques* appellent *Ramundus Scriptor*, *Archidiacre* & *Chanoine en l'Eglise S. Estienne de Toulouse*, auquel, l'an M. C C X L II. la rage des Heretiques Albigeois fit souffrir vn glorieux martire avec les Inquisiteurs de la foy. Mais ce qui echauffa d'autant plus les esprits de la Ville de Toulouse à l'exercice de la Poësie fut à mon auis l'heureuse promotion de Fulco à l'Evché de Toulouse. Ce grand personnage, qui estoit vn des p'us celebres Poëtes Provençaux de son temps, est ce *Folquet de Marceille*, dont *Petrarque* fait mention,

en son triomphe d'amour. En effet il fut élu Evesque au même temps que la plus part de ces Poëtes que ie viens de nommer, remplissoient en divers endroits de l'Europe, les Cours d'Amour, de l'admiration de leurs rares ouvrages. De sorte qu'il sembloit, que la providence Diuine ne luy eut pas tant procuré la dignité d'Evesque de Toulouse, pour y abbatre par ses soins & par ses predications l'Herésie des Albigeois, que pour y relever par son exemple la gloire de la Poësie Provençale

La Langue Provençale se maintint dans son excellance & conserua heureusement les auantages qui la faisoient passer pour la Reine de toutes les Langues vulgaires de l'Europe, tant que les Poëtes dont les ouvrages souütenoient sa gloire, trouverent de l'appuy & de la faueur auprez des grans Seigneurs qui tenoient Cour d'amour, tels qu'estoient; *les Ducs de Guienne, les Comtes de Toulouse, de Provence, de Carcassonne, de Rhodes, le Vicomte de Be-*

Besiers, & le reste des Seigneurs de la Langue Provençale; Mais depuis que par cette dure Loy de nature, qui condamne les plus belles choses à vne fin inevitable, les maisons de ces grands Seigneurs qui se pouvoient dire les Mæcenas des Poètes Provençaux, eurent suiuy le destin des choses mortelles, & que les fiefs en furent réunis à la Couronne ou transportés en de familles estrangeres; les Muses Provençales deuinrent muëttes, & tous les beaux esprits qui maintenoient, l'honneur de la Langue Provençale, se rebutterent entierement, & perdirent avec l'esperance des récompenses le courage de faire des vers.

Toulouse qui estoit, comme ie viens de dire la Ville Capitale de la Langue Provençale, & la mere des meilleurs esprits, dont elle fût cultivée, auoit sans doute vn interest particulier à ce funeste silence des Muses; & comme elle craignoit que le temps qui en veût d'ordinaire

Q

aux plus belles choses, apres auoir fait tarir cette source de tant de gentilleses, ne vint enfin à causer dans les esprits de ses chers nourrissons vne secheresse capable de faire reuenir dans ce Pais l'ignorance & la Barbarie; & pour ne perdre pas ce beau titre de Palladienne que toute l'antiquité luy donne, opposa en même temps à ce d'esordre, Sept de ses Citoyens qui ne pouuans supporter ce long-silence des Muses, concerterent ensemble de leur redonner la voix & la parole, & r'alumer dans les jeunes esprits de leur Ville, & de toute la Province, les feux de cet ancien enthousiasme, dont les agreables & delicates faillies auoient autrefois fait estimer à toute l'Europe la Poësie Provençale; & comme ils sçauoient que la Langue & la Poësie Provençale auoit heureusement trouué leur subsistance dans les honneurs, & les recompences des Cours d'Amour; ils en establirent vne dans leur ville, & dans le

même sacré Consistoire , où ses Magistrats municipaux rendent encore aujourd'huy les Oracles de la Justice.

Durant la celebration des Jeux-Fleureaux de Toulouse, qui se fait tous les ans le premier & le troisieme iour de may dans le grand Consistoire de l'Hostel de ville , on a de coûtume d'en étaler les vieux Regîtres, avec vne espece de veneration, deuant les Iuges & Mainteneurs des jeux. Dans le plus ancien de ces livres il est écrit , que l'an de grace 1324. sept Habitans de la Ville , Personnages de grand merite, dont le nom estoit ; *Bernat de Panassac*, *Donzel*, c'est à dire gentilhomme, qui n'estoit pas encore fait Chevalier, *Guillem de Iobra Bourguès*, cet à dire Bourgeois, *Berenguier de S. Blancat*, *Peire de Meiana-serra Cambiayres*, cet à dire changeurs, *Guillem de Goutaut*, *Peire Camo Mercadiers*, cet à dire Marchands, *Mestre Bernat Oth Notari*; cet à dire Greffier & Secretaire du

Viguiers de Toulouse, firent ce genereux dessein, de remettre en la main des Poëtes de leur Province, la Lyre dont ils auoient autresfois charmé si doucement les oreilles des grãds, & resolurent de faire revivre dans Toulouse l'exercice de la Poësie par l'establissement d'une nouvelle Cour d'Amour. Mais comme ils sçavoient que les Muses estans filles du Ciel, toute la gloire de leur Mëtier consistoit à chanter les Louanges de Dieu, & que sans faire tort à leur naissance, elles ne peuvent s'abaïsser au commerce de ce bas Monde, que pour y monstrier aux mortels le chemin de l'immortalité, Ils vouleurent que le motif de cet establissement fût à la verité, le dessein de remettre la Poësie en son ancien lustre, & de se rendre eux-mesmes capables de biẽ-faire des vers en Roman, c'est à dire en leur langue vulgaire; mais ce fût aussi pour pouvoir debiter avec plus de grace les louanges de Dieu, de sa S. Mere & de tous les Saints

Saints de Paradis, à la honte & a la confusion des ignorans, qui ayment mieux lâchement croupir dans la faineantise, que s'adonner aux honnestes exercices; & pour obliger ces profanes amoureux, qui font soupirer leurs folles passions dans des Poësies insolentes à traiter de matieres chastes & Saintes; & pour faire doucement couler le temps dans les plaisirs legitimes d'une joye innocente; & finalement pour arrester les jniustes faillies de la colere, & dissiper les noires vapeurs de la tristesse ennemie mortelle, de la g^{ay} science, car c'est ainsi qu'ils appellent l'Art de faire des vers, voicy leurs propres paroles; *en lo temps passat foron en la Rey^{al} Noble Ciutat de Tolosa. VII. Valen, Savi, subtil & discret senhor, liqual agro bon desirier et grand affectio de troubar aquesta nobla, excellen, meravilhosa & vertuosa dona sciensa, per que lor des e lor amnistres lo gay saber de diclar, per far bos dictats en*

R

*Romãs am los quals poguesso dire e recitar
bos mots e notables, per donar bonas doctri-
nas e bos essenhamens à lauzor e honor de
Diu nostre Senhor e de la sua gloriosa
Mayre e de tots los Sans de Paradis, & à
estruèlio dels ignorans e no sabens, ere fra-
nemen dels fols e nescis Aymadors, e per vi-
ure am gaug e am alegrier desus dig e per
fugir ad ira & tristitia enemigas del gay
saber.*

Cette belle resolution estant prise par ces sept Personages, ils s'assemblerent le mardy aprez la feste de la Touffaints de la même année, dans vn iardin du Fauxbourg appellé des Augustins, parce que les Religieuses de ce nom y auoient vn Convent, qui feut quelque temps apres demoli avec tous les Fauxbourgs, à cause de la guerre des Anglois, le lieu où se voit maintenant la belle & riche Chapelle des Penitens noirs, leur ayant esté donnée pour demeurer dans l'enclos des murs de la Ville. Dans cette Assemblée

ils resolurent d'enuoyer en leur Province de la *Langue d'oc*, c'est à dire Provençale, diuerses coppies d'une lettre, qu'ils adressoient à tous ceux dans l'esprit d'esquels ils sçauoient qu'il restoit encore quelque sorte d'inclination à faire des vers; les cōuians par cette lettre circulaire faite en Rime, & scelée de leurs seaux, à se rendre le premier iour du mois de may dans la ville de Toulouse, pour y reciter leurs plus belles Poësies, & prométans à celuy, dont le genie auroit le plus hürusement rencontré, vne Violette d'or, qui deuoit estre le prix de son industrie, & la glorieuse marque de sa victoire. Voicy les parolles du livre des Jeux-fleureaux, qui conserue encore à la posterité la memoire de cette belle institution; *e trameseron lor letra per diuersas partidas de la lengua doc affi, que li subtil Dictator & Trobador bēgueso al iorn à lor assignat, perço quel dig. VII. Senhor poguessò vesser & ausir lor saber, lor subti-*

litat, & lors bonas opinios, & que apenre pogues la vis am lautre, & la dita nobla e poderosa & vertuosa Dona trobar. Et per que miels venguesso, promesero donar certa loya de fin aur; ayssi com miels es contengut en la dita letra. Dans cette lettre que sa longueur me deffend de rapporter entiere, la semonce est conceue en ses termes;

*Fam vos saber que tots affats
E tots negocis delaissats,
Al dict loc seren se Diu plats,
Lo premier iour del mes de May.*

Après quelques vers il leur propose aussi le prix de la Violette;

*E per tal que miels sa lezer,
Cascus en far obra plazen,
Dixem que per dreyt iuti amen,
A Cel que la fara plus netta,
Donarem vna Violetta
De fin aur, en senhal donors
No regardan prets ny valor,
Estamen ny condicio,*

De

De Senborny de Companbo.

Puis ils finirent de cette sorte la lettre;

*Donadas foron al Vergier,
Del dic loc alpe d'un laurier,*

Al Barry de las Augustinas

De Tolosa nostras vesinas,

Dimars quar nos pot far en ans

Aprop la festa de Tots sans

En l'an de l'encarnacio

M. & CCC. & XX. & tres.

E per que no dubtessetz ges,

Que nous tenguessen couenens,

En aquestas lettras presens

Hauem nostre Sagel pausat

En testimoni de vertad.

Ce ne fut pas pourtant le mois de may
suiuant de l'an M. CCC. XXIV. que
le concours des Poëtes dona le commen-
cement à la celebration de ces lieux ; mais
bien le mois de may del'an M. CCC. X-
XV. d'autant que , comme i'ay verifié
dans le vieux livre de l'Hostel de Ville,
ou les anciens Capitouls sont représentés

avec leurs noms & leurs armes, les Capitouls que le regître des jeux-fleureaux, dit estre de l'an M.CCC.XXIV. ne furent esleus que le Dimanche de la Feste de Toussaints, de la même année; de sorte que ce ne fût que le premier jour de May, de l'an M.CCC.XXV. que commença la celebration des jeux-fleureaux; puis que le regître dit que les sept Personnages esleus, sur le point de faire l'ouverture des Jeux s'assemblerent en presence des Capitouls de l'année M.CCC.XIV. qui estoient à lors douze; *presens lous honorables Senhors de Capitol de Tolosa de l'an M.CCC.XXIV. sos assaber Mossen Frances Barrau, Azemar d'Agremon, Arnaut del Castelnou, Bertran de Morlas Cavaliers, Guillem Pagesa Donzel, Macip Mauran Senbor de Monrabe, am los autres Senhors de Capitol, lors companhos.* Et par ce que apres auoir dit que les autres six Capitouls estoient de la partie, il à neantmoins sup-

primé leurs noms; il me semble que puis qu'ils auoient autant de part en la gloire de cette action que leurs compagnons, il est aussi raisonnable, que la posterité sçache qu'ils estoient, *Guillaume Puget Douzel, Peire Vacqueri Marchand, Nicolas du Cros, Bertrand Iulien, Peire portal* à cette assemblée, se trouua vn grand nombre des plus honorables Habitans de la Ville; dont le Registre des jeux, n'a voulu nommer que les Principaux à sçavoir; *Guiu'em Pons de Morlas, Pei Ramon de Castelnou, Ramonat de Tolosa Senbor de quint Caualliers, Pons de Garrigas, Bernat Barrau de Maruillar, Mauraan de Ponpinbac, & Peyde Prinbas Bourgueses de Tolosa, e gran re d'autres bos homes Doctores, licenciats, Bourgueses, Mercadiers, e mots autres Ciutadas de Tolosa.*

Les Capitouls, apres auoit sagement considéré, que de personnes priuées ne pouuoient pas si bien establir le fonds ne-

cessaire à la dépense de ces jeux qu'avec le temps , il ne courût fortune de se dissiper ou par la perte de leurs maisons , ou par la negligence de leurs heritiers, delibererent avec le conseil & le consentement des ces Habitans , qui faisoient sans doute la meilleure partie de la Ville , que les frais & la dépense necessaire à la celebration des Jeux-fleureaux , se payeroit du reuenu & des émolumens de la Ville. *Et a donc lidit Senhor de Cap bagut coffel am los dits Senhors et alcus autres , ordonnero que la dita joya daqui auan se pagues d'el emolumen de la Villa de Tholosa, & en aysi es estat fayt , es fa encaras , es fara Diu volen e ajudan.*

Cette deliberation estant de la sorte prinse & arrestée, les sept personnages qui depuis furent appelés *Maintenedors del Gay Saber*, c'est à dire Mainteneurs de la gaye science, s'assemblerent le premier iout du mois de May, pour ouyr reciter les Poësies, que les meilleurs esprits de la
Langue

Langue d'oc ou Provençale, vinrent soumettre à leur jugement; le lendemain apres avoir ouy la Messe, ils se rassemblèrent pour juger du merite, & de la valeur des vers; & le troisieme iour du mois qu'on chomme à l'honneur de l'invention de la Sainte Croix, ils adjudgerent publiquement la riche violette d'or, & le beau titre de Docteur, en gaye science à *Monsieur Arnaud Vidal de Castelnau-darry*; qui dans vne chanson composée à l'honneur de la Vierge Mere de Dieu auoit decouvert les graces & la gentillesse d'un esprit qui n'auoit rien de commun avec le reste de ceux que l'ambition auoit engagés à ce combat Poëtique. Ces jeux-fleureaux furent quelque temps appellés la Feste de la Violette, par ce que c'en estoit l'ynique prix; mais apres que la Renommée, eust respendu en plusieurs endroits la nouvelle de cette belle institution, l'abord & le concours des Poëtes vint à estre si grand, qu'il sembloit en

quelque façon jncivil, pour ne dire jniu-
rieux qu'un seul emportât le prix de la
victoire, à laquelle tant d'honnestes gens
auoient pretendu ; de sorte qu'on fût d'a-
vis, pour ne pas rebutter ceux qui poussés
d'une ambition delicate, eussent crû ha-
zarder leur reputation, en pretendant
à vne gloire qui ne pouvoit estre acquise
que par un seul, d'accompagner la Vio-
lette de deux autres fleurs d'argent ; c'est
à sçavoir de l'esglantine, & de la soucy
qu'ils appellent *la flor dal Gauch*, les-
queles pourtant ils ordonnerent estre fai-
tes d'argent, pour ne les rendre pas esgal-
les à la Violette, dont elles n'estoient
qu'un accessoire. En effet le Registre des
jeux, apres auoir appelé la Violette, *joya
principal*, adjoûte *e disem principal en
ressieg de las, autras joyas lasquals ap-
pellan accessorias, e aquestas hom dona
per hondrar la joya principal, & per so-
lemnisar la Festa, e que un solamen nou
haya touta la honor de la Festa.*

Et dans la lettre, que les successeurs des premiers Mainteneurs envoyèrent environ l'an MCCC LV. en divers lieux, pour publier les regles, & les Statuts des jeux qu'ils appellent loix d'amour; Ils protestent que le foucy, & l'esglantine ne se donnent que *per mai creisser le deport*, c'est à dire pour augmenter d'autant plus la joye & le plaisir de la Feste.

*Saber vos fam quom vos conferma
La nobla Festa que fam say
En lo comensamen de may ;
On donan per causa donor ,
Al plus excellen dictador ,
Per vers ou per cansou maynetta ,
De fin aur vna Violetta ,
Et aqui meteys per descort ,
E per may creisse lo deport ,
Daquella Festa dam per dansa ,
Am gayso per dar alegransa ,
Vna flor de gauch d'argent fy ,
E per Siruentes altresy ,*

*E Pastorelas e Vergieras ,
E autres d'aquestas manieras ,
A cel que la fara plus fina ,
donnan d'argent flor d'ayglantina.*

Outre les prix ordinaires de ces trois fleurs, on en donnoit quelquefois d'extraordinaires aux nouveaux Poëtes qui portoient dans les jeux, les premiers essais de leur industrie, afin délever leur courage à l'esperance des principales récompenses; *alcunas ves es donada certa joya extraordinaria per copla esparsâ, & per apenre e essenhar los noëls Dictadors*; d'où vient la coustume de donner tous les ans vn œillet d'argent aux petits enfans.

Les jeux-fleureaux estants de la sorte institues & ordonnés, il arriua souvent que faute de Statuts & de regles certaines, on se trouvoit en peine de remedier aux inconveniens, que le temps & les occasions faisoient naistre. Ce desordre qui n'auoit pas esté sans doute preveu, par les
premiers

premiers instituteurs des jeux, ayant esté recognus par leurs successeurs, les fit redonner à faire des loix & des ordonnances qui rendissent à l'advenir vniforme, la police & la coûtume des Ieux. L'an 1355. les mainteneurs qui se trouvent aussi nommés dans le Registre, *Mossen Cavayer de Iurel, Doctor en leys; Mossen Bortholi, Isalguier Cavalier, Mossen Peire de Selua licentiat en leys, Mestre Ioan de Seyra, Bachelier en leys, Bertran del Falgar Donzel, Mestre Ramon Gabarra Bachelier en leys, Germa de Gontaut Mercadier* donnerent à *Guillaume Molinier Grand Iuriconsulte, & premier Chancelier des Ieux*, la commission d'en dresser les Statuts & les Loys, avec l'ayde, & le Conseil d'vn autre Iuriconsulte de grande reputation, nommé *Barthelemy Marc*; voulans neantmoins que lors qu'ils ne pourroient pas bien demesler quelque difficulté, ils eussent recours à quatre des mainteneurs;

c'est à sçavoir ; *Bortholi Izalguier, Ioan de Seyra, Ramon Gabarra, & Germa Gontaut*, qui prennent en cette action, le nom de *Acousselhaires & Coadiutors*.

Entre autres beaux establissemens qu'ils firent, & que les mainteneurs vouleurent estre publiés sous le titre des loys d'amour, ils ordonnerēt qu'aucun Heretique Schismatique ou excommunié, ne pourroit pretendre aux fleurs ; non pas même les femmes, si ce n'est qu'il s'en peut rencontrer quelqu'une, qui outre la rareté de sa vertu, & l'éminence de sa dignité, fût si bien instruite en l'art de faire de vers, qu'on ne peut pas raisonnablement soupçonner qu'elle eust employé le travail d'autrui, à la composition du sien ; que celuy qui pretendroit au gain de quelque fleur, jurat qu'il auoit fait sans layde d'aucun autre Poëte, les vers qu'il venoit de reciter, & que s'il reffusoit de jurer qu'il fût reputé indigne d'e-

estre admis aux jeux ; que celuy qui auroit gagné vne fleur , ne pourroit pretendre à vne autre qu'apres trois ans entiers , & reuolus, durant lesquels, il seroit tenu d'honorer la Feste des Ieux, par sa presence & par la recitation de quelques vers de sa façon ; que personne ne seroit receu au degré de Bachelier en gaye science , qui n'eût gagné l'vne des trois fleurs principales, & que neantmoins, il seroit examiné par les six mainteneurs, en presence du Chancelier , & de ceux qui auroient droit de seance au Consistoire de ces Ieux ; Que pour acquerir le degré de Docteur en gaye science ; il en falloit estre Bachelier & auoir gagné les trois fleurs principales, qu'il falloit estre bien instruit en l'art de Grammaire, & auoir esté trouvé capable de répondre à tous les doûtes qui se peuvent faire en gaye science , & qu'à cet effet, le iour qu'on luy donneroit la fleur principale , il seroit tenu de lire vne loy des Ieux , telle que les main-

teneurs luy auront assignée, & répondre à certain nombre d'argumens, qu'on feroit là dessus, & qu'après tout cela, il jroit demander en vers ces trois choses; la chaire, le livre, & le Bonnet; à quoy ayant satisfait les six mainteneurs, ou quelque autre personne par eux commise à cette action, avec vn compliment fait en rime, le feroit asseoir sur vne chaire, luy mettroit le livre devant, & luy porteroit encore vn Bonnet vert sur la teste; Enfin ils ordonnerent que s'il arrivoit que faute de pretendans, ou par le desordre de la guerre, ou autre semblable accident, Il ne se trouvat point a qui donner les fleurs, on les reserveroit pour l'année suivante, sans pourtant laisser de donner celle qu'on estoit obligé de donner la même année, ou que du moins, on en feroit vne offrande au Maistre-Autel, de Nostre-Dame de la d'Aurade, ou des Predicateurs, ou des Carmes, ou des Augustins, ou des Cordeliers, selon qu'il seroit

roit jugé plus à propos, par les Mainteneurs des Jeux.

Ces reglemens, & vn grand nombre d'autres que j'obmets à dessein, pour abbreger ce discours, & qu'on peut voir dans l'ancien registre des jeux, ont esté partie alterés par cette inconstante revolution du temps, qui n'espargne pas même les ceremonies de l'Eglise; les coutûmes des peuples; & les loys fondamentales des Estats. Mais dans ce changement, les jeux n'ont rien perdu de leur ancienne dignité, n'y de tant de glorieux avantages qui durant plus de trois siècles, les ont rendus celebres par toute l'Europe; Ils ne sont ny moins vtils, ny moins magnifiques, qu'on les à veus par le passé, & l'alteration qu'on peut remarquer en leurs loys, se peut dire semblable à la corruption, dont la nature se sert pour former l'or & les pierres Precieuses.

L'establisement de ces loix, & leur exacté obseruation, ayant acheué la

gloire des Jeux-fleureaux, là renommée en publia si hautement les merveilles, qu'il n'y eût presque point de lieu en l'Europe, où ils ne feussent connus & admirés; l'Espagne même, dont la vanité ne luy permet pas d'estimer, que ce qu'on fait chez elle, en fût d'abord ravie, & crût qu'il ne seroit pas honteux à ses Roys, d'imiter la magnificēce d'une Ville Estrangere. Hiernonimo Zurita, en ses Indices d'Aragon, escrit sur la Foy de Henry de Villena, Autheur autant Illustré par l'excellence de son sçavoir, que par l'honneur qu'il auoit d'estre proche parent du Roy d'Aragon & de Castille, que l'an M. CCC. LXXXVIII. Jean Roy d'Aragon, envoya au Roy de France, qui estoit Charles Sixiesme, des Ambassadeurs extraordinaires, comme s'il eût esté question de l'affaire la plus importante de son Royaume, pour obtenir la permission de faire venir à sa Cour des Poètes des Jeux-fleureaux de Tolose, afin

d'y establiſſer des lieux ſemblables aux leurs , avec promeſſe de leur departir des prix , & des recompensés eſgalement dignes de leur mérite , & de la Magnificence Royale , voicy les paroles de Zurita ; *adeoque more & instituto id uſurpatum , ut Henricus Villena non minus multiplici & reconditâ litteraturâ quàm antiquiſſimâ , Regum Arragoniæ & Comitatus Barcinonenſis Stirpe , & Henrico Caſtiliæ Rege Auomaterno clarus referat , haud ſecus ac de ſuis maximis Regem legatos ad Francorum Regem , ſolemni publicâque legatione miſſe , ut vernaculâ linguâ celebres Poetæ , in Hyſpaniam ex Narbonenſis Provinciæ Scholis traducerentur , & ſtudia Poëtices quâ Gayam ſcientiam vocabât inſtituerentur. His verò quorum ingenium in eo artificio elucere videbitur magna præmia indiſtriæ , & honoris inſigniâ monimentâque laudis eſſe conſtituta.* Ce que le même Zurita en

ses annalles d'Aragon, reedit en ces termes; *para major declarataion d'esto bastara lo que afirma aquel famoso Cavallero destos mismos tiempos don Enrique de Villena, que para fundar en su Reyno una gran Escuella de aquella gaya scientiã, a semeiança de los Provençales, y para traer los mas excellentes maestros que auia della, se embio por el Rey una muy solemne Embassada en Franciã.*

Mais parce que peut estre quelqu'un pourroit revoquer en doûte, que les lieux de Zurita soient entendus de nos Jeux-fleureaux, par ce qu'il ny est pas nommement parlé de Toulouse, ie respõds par advance, que la Poësie n'a jamais esté appellée *gaye sciëce*, ailleurs qu'à Toulouse & que ny ayant eu en ce temps-là, ny depuis en toute la Province de Narbonne, qui est le Languedoc, autre eschole publique de Poësie, que les Jeux-Fleureaux de Toulouse; il seroit redicule de vouloir entendre

entendre ces passages de quelque autre Ville de la même Province, estant d'ailleurs vray, que nos Jeux estoient proprement vn escole, puisqu'il y faisoient des Bacheliers & des Docteurs, & que les registres des deliberations teneuës par les Mainteneurs des Jeux, depuis l'an 1515. portoient ce titre; Registre des deliberations faites au College, intitulé de la science de Retorique, autrement *de la gaye science.*

Que si pour rendre l'origine des Jeux-fleureaux, d'autant plus glorieuse, ie veux qu'on croye qu'ils sont comme vn rejetton de ces anciennes Cours d'Amour, que l'injure du temps à fait perdre; on ne scauroit avec raison luy disputer cét advantage, ny condamner de hardiesse, la liberté que ie prens de leur donner en suite le nom de Cour d'Amour; en effet quiconque voudra icy rappeler le souvenir de ce que i'ay dit au premier livre, touchant les Cours d'Amour, que

Les Princes, les Grands Seigneurs, & les plus Illustres Dames, tenoient dans leurs maisons, n'aura plus subject de douter que nos Jeux-fleureaux ne soient la même chose; puis qu'il ne si trouve, que cette seule difference; que les Cours d'Amour ne pouvoient subsister, que durant la vie de ceux qui les maintenoient, & que nos Jeux estant l'institution d'une Ville entiere, & l'ouvrage d'une Communauté Policée, ne se pouvoient moins promettre que la durée de plusieurs Siecles; & certes si ce n'estoit pas vne Cour, pourquoy y auroit-il vn Tribunal, & des Juges? & si ce n'estoit pas vne Cour d'Amour, pour qu'elle raison les anciens Mainteneurs des Jeux, en ayant fait dresser les Regles & les Statuts, eussent ils voulu qu'on les eût appellés Lois d'Amour? comme aussi pourquoy les Jeux-fleureaux, des leur commencement eussent ils porté le nom de *Jos d'Amor*, c'est à dire jeu d'Amour. Dans le formulaire

de lettres de Bachelier en gaye science, les Mainteneurs se qualifient eux-mème, Mainteneurs du *Jeud'Amour*.

*De part nos sept Mantenedors,
Am leyaltat del Ios d'Amors,
De la Civtad nobla de Tolosa;*

Comme aussi la commission qu'ils donnerent à Guillaume Molinier, leur premier Chancelier, de corriger & de ranger avec plus de soin, les Regles des Jeux, qu'il auoit desia composées, par leur ordre;

*De part nos sept Mantenedors,
Del Ioy sobre legal d'Amors.*

De plus celuy a qui par excellence de ses vers, on donnoit la Fleur Principale, qui estoit la Violete, acqueroit par vn Privilege particulier, le titre de *fin aymant*, c'est à dire de fidelle Amand, comme il se voit en plusieurs endroits du Registre des Jeux, desquels celuy-cy suffira; *il que han Gazanhada la Ioya principal coma la joya de la Violetta, laqual principal*

reputan, son nommat fin Ayman. Le Sceau
 meme des leux-fleureaux, estoit ancien-
 nement la figure d'une Dame appellée
Amors representée debout avec vne Co-
 ronne sur la teste, & donnant la Fleur de
 la Violette, à vn Poëte qui luy offre à
 genoux de vers de sa façon escrits dans vn
 rolleau, dont voicy la description,

*Et en lo mieg es en figura,
 Dona de molt nobla natura,
 E en tots los fayts es honesta,
 Corona porta sur la testa,
 De sobre grans vertuts ornada,
 E es Amors intitulada;
 Liberal es e gazar dona,
 Lo sieu fin Ayman, & li dona,
 Vna violetta d'aur fi;
 Car am cor humil et aisi,
 Vn vers qu'il a fait li presenta;
 De pes esta la dona genta;
 Am sobre gaya contenenza,
 Per far honor & reuerenza,*

Als

*Als fis Aymans & acculir,
E de sos joiels far gauzir.*

Pour plus grande preuve, de cette vérité, il reste encore dans les Ieux-fleureaux, vne coûtume de couvrir le Parterre du grand Consistoire d'une Ionchée de Fleurs & d'herbes de bonne odeur ; ce qui se pratiquoit anciennement dans les Cours d'Amour ; comme témoignent les vers de la preface de l'anciē livre, intitulé *Arresta amorum*, en la description de la Chambre du Parlement d'Amour ;

*Outre plus en lieu d'herbe verd
Qu'on a accoustumé d'espandre,
Tout le Parquet estoit couvert,
De Romarins & de Leuande.*

Et c'est sans doute, de cette Anciennē Coûtume d'Amour, que doivent estre entendus, ces deux vers du Poëte Provençal Guiraul de Borneil ;

*Ieu vi qu'om presava chansos,
E plazia Cesca & Glays.*

Il a esté vn temps veût il dire , qu'on prisoit grandement les chansons recitées, dans les Cours d'Amour ; & qu'on y prenoit plaisir de voir vne Sale Iôchée d'herbes & de Fleurs ; car Cesca en Lâguedoc, est encore le nom d'vne espece de jonc, & Glays estoit Anciennement celuy de la Fleur qu'on appelle Glaycul.

De plus, si les Fondateurs des Jeux-fleureaux, ont ordonné qu'on y distribuât des Fleurs ; il est croyable qu'ils ce font en cela conformés à l'usage des anciennes Cours d'Amour, car bien que ie ne vueille pas asseurer qu'on eût accoustumé d'y donner de prix, n'y que la seule gloire de faire mieux que les autres y tint lieu de récompense ; j'oseray pourtant me persuader, que si quelque chose y servoit de prix, c'estoit des Fleurs ; soit ou qu'elles fussent naturelles, ou de quelque riche matiere, comme sont celles de nos jeux, cette conjecture me vient de ce qu'il y a parmy les Poësies de Foulquet de

Marcelhe vne chanson qui commence par ces deux vers,

*Eia o quan per flor,
Non veyran Cantador.*

Et ie trouve que du temps des anciens Poëtes Provençaux, le mot de *fleur* est pris pour vne marque de victoire, par vne Metaphore peut estre tirée des fleurs, qu'on donnoit dans les Cours d'Amour, comme on peut juger de ces vers de *Peire Cardenal*.

*Mas deu hom amar vencedor,
No fai vencut qu'il ver voldir,
Quar lo vencens porta la flor,
Et vencut vay hom sebelir.*

Les fleurs de nos jeux, ne sont pas toutesfois les vraies & legitimes, recompenses de l'industrie des Poëtes; ce ne sont que les marques d'honneur qu'ils se sont acquis par l'excellence de leurs ouvrages; tout ce qu'on pourroit adjouster d'or, de perles, & de diamans ne scauroit estre de si grand prix, qu'il ne fust tousiours au

deffous de la gloire , d'avoir esté déclaré vainqueur. Dàs tous les jeux, ou combats d'esprit des Grecs , des Romains & des autres Nations (& à l'imitation desquels, il est croyable que ces Cours d'Amour, feurent establies) on a tousiours proposé pour prix certaines marques de la victoire quelquefois de nulle, ou bien petite valeur. Plutarque au livre , v. q. 2. des Symposiaques escrit qu'Aristomaque emporta le prix de la Poësie , aux jeux Istmyques ; & il est croyable qu'on luy donna ce livre d'or , qu'elle consacra depuis au Temple de Delphes. Vitruve au livre VII. de son Architecture , parlant des jeux , que Ptolomée auoit instituez à l'honneur des Muses & d'Apollon , dit qu'on y départoit des prix & des honneurs ; *Quemadmodum Athletarum , sic communium scriptorum victoribus præmia & honores constituit.* l'ancien interprete d'Horace , sur Lode. 2. du livre 4. parlant des jeux , qu'on celebroit en Elide dit

dit , que les Poètes qui auoient micux chanté les louanges des anciens Heros estoient honorez d'une couronne de palmier. *In eodem agone Poëtae , Heroum laudibus decantandis & accepto themate certabant , & palmâ coronabantur.* Et les Poètes qui auoient emporté l'honneur des Jeux Capitolins , qui se faisoient à Rome à l'honneur de Iupiter, estoient recompencés d'une couronne que Iosephus Scaliger iuge avec beaucoup de raison auoir esté faite de chesne , persuadé ces vers d'Aufsonne , qu'il adresse au thoricien Articus Tiro Delphidiu.

*Tu pæne ab ipsis orsus incunat
Dei Poëta nobilis.*

*Sertum coronæ præferens Olimpy
Puer celebrasti Iouem.*

Parmy les chansons de l'ancien Poë. François Robert Castel , raportées par Fauchet, Il y en a vne, que la note marginale apele *Coronée* , parce que sans doute elle auoit acquis vne couronne à son au-

theur dans quelque Cour d'amour. Je laisse à part ces couronnes, de Laurier, qui ont fait meriter à Petrarque, & à quelques autres Poëtes Italiens le titre de *Poëta laureati*. Mais ce n'est pas seulement de couronnes faites de branche d'arbre que les Poëtes ont veu leurs testes ombragées; Saxo grammaticus, livre VI de l'Histoire de Dannemark, & Albertus Krantzius livre I. chapitre XXXIII. de la description de ce même Royaume, racontent qu'après la mort de Frothon Roy de Dannemark, les Estats ne sçachant sur qu'elle teste porter la couronne de leur Roy defunt, la proposerent pour récompense, à celuy des Poëtes de la Cour, qui celebreroit avec plus de gentillesse les vertus de ce Prince; & qu'un certain Poëte nommé Hiarni, pour auoir excellé par dessus les autres fut couronné Roy de Dannemark.

Dans nos lieux on n'aspire point à des couronnes, qui de quelque matiere qu'el-

les soient ne laissent pas toujours de représenter l'objet de l'ambition la plus élevée. Comme la Pieté est le principal motif de leur ambition, il falloit qu'on y fit éclater l'humilité, qui met toutes les autres Vertus à leur iour. On se contente donc d'y départir des fleurs, qu'on va cueillir dans le Parterre sacré du Sanctuaire, c'est à dire qu'on va prendre sur le Maistre-Autel de Nostre-Dame de la Daurade. Que si elles n'ont que la forme & l'apparence de ces belles & innocentes productions de la Nature, elles ont du moins l'avantage d'avoir esté en quelque façon sanctifiées par la glorieuse Mere de l'Authéur même de la Nature. Les fleurs sont des presens dignes de la magnificence du Ciel; il en estrena nos Roys, dès qu'ils eurent commencé d'adorer ce grand Dieu, qui se dit la fleur des champs, & le lys des valées.



*EXTRAIT DES MEMOIRES
de l'Histoire du Languedoc de Mr
de Catel : Livre troisieme contenant
l'Histoire fabuleuse des principales
Villes de Languedoc , fol. 396.*



EST vne ancienne tradi-
tion , tant dans Tolose que
ailleurs, que Dame Clemen-
ce Isaure a institué les Jeux-
Fleureaux dans Tolose , &
que pour subvenir aux frais & despens
qu'il convient à ces fins faire , elle a legué
par son testament plusieurs biens à ladite
Ville , desquels les Capitouls ont l'admi-
nistration, pour des revenus qui en pro-
viennent payer ce qui est necessaire pour
l'entretienement de cette fondation & in-
stitution; C'est pourquoy en recognoif-

fance de cette liberale, & louable institution , on a accoustumé tous les ans au commencement du mois de May dans la Maison de Ville , de publier ses Vertus, & de reciter vne Oraïson Latine à sa louange.

L'institution de ces Jeux-fleureaux faite par ladite Dame Clemence a esté si bien receuë par tous , que plusieurs beaux esprits ont voulu escrire ses louanges , tant en Prose qu'en Vers. Papyrius Masso qui a si doctement , & elegamment composé l'Histoire des Roys de France , a fait imprimer vn petit Livre en Latin, à la louange de Dame Clemence intitulé *Elogium Clementiæ Isauræ*. Ce docte premier President de Tolose Messire Pierre Dufaur, Seigneur de S. Iory , au Chap. 31. du Livre second de son Agonistique remarque, que l'on a accoustumé dans la Maison de Ville de Tolose de prononcer vne Oraïson Latine au commencement du mois de May , tant à l'honneur de Dame Clemen-

ce instauratrice de ces Jeux, que des bonnes Lettres: & au Chap. 20. du Liure 3. il fait vn particulier discours de ces Jeux-Fleureaux, louant la liberalité de Dame Clemence qui les a instituez.

Cette ancienne tradition des Jeux-Fleureaux semble estre suffisamment verifiée, tant par les Registres qui sont dans la Maison de Ville, & par ceux qui ont parlé d'elle, que par sa statuë de marbre blanc, qui se treuve à vn des coings du grand Consistoire de ladite Maison de Ville, remise du depuis en vn autre endroit du mesme Consistoire, & par vne table d'airain qui est gravée au pied d'estal de ladite statue, contenant vn sommaire de son testament. Car le Titre du Registre des Deliberations tenuës par les Mainteneurs desdits Jeux est conceu en ces termes: *Registre des Deliberations faites au College intitulé de la Science de Rhetorique, autrement de la gaye Science, fondée en Tolose par Dame Clemence, lequel Registre*
commence

commence en l'an 1513. Nogeroles Docteur en la gaye Science, au Livre des Poësies qu'il a fait imprimer il y a fort longtemps, lequel i'ay escrit de lettre fort ancienne, met entr'autres Poëmes vne Requeste des Dames de la Ville de Tolose, qui fut rapportée par Trafabot Maistre en la gaye Science, devant les Maistres, & Mainteneurs de ladite Science, de Rhetorique, tendant à ce qu'elles fussent admises a dicter aux Jeux-fleureaux, au commencement de laquelle est dit que c'est Dame Clemence qui les a instituez, comme l'on peut voir par ses premiers Vers de ladite Requeste, qui sont tels.

*A vous Monsieur le Chancelier
Tres-nobles Capitouls aussi,
Maistres qui avez bruit singulier
Et à tous ceux qui sont icy;
Supplient humblement les femmes
Tant les moyënes que grands Dames,
Disent que Madame Clemence
Que Dieu pardoient par sa clemense,*

*Laquelle les trois Fleurs donna
 Ladis voulut & ordonna ;
 Que qui voudroit dicter ,
 Sans les femmes en excepter ,
 Et d'un vouloir fort liberal
 Fist un Edit tout general
 Comprenant masles & femelles, &c.*

La statuë de marbre blanc, qui est au-
 iourd'huy esleuëe comme i'ay dict dans
 le grand Consistoire de la Maison de
 Ville à l'honneur de cette Dame autho-
 rise grandement cette tradition, on la
 couure tous les ans au mois de May de fe-
 stons, & corōnes de Fleurs, & à son pied-
 d'estal se treuve enchassée vne table d'ai-
 rain avec ceste inscription de lettre Ro-
 maine.

EPITAPHIVM CLE. ISAV.
 CL. ISAVR. L. ISAVR. F. EX
 PRÆCLARA. ISAVR. FA. QVVM.
 IN. PP. CÆLI. OP. VITAM. DE-
 LEGI. CAST. Q. ANNIS. L. VI-
 XI FOR. FRV. VINA. PISCA ET

HOLITO. P. S. IN. PVB. VSVM.
 STATVIT. C. P. Q. T. LG. HAC
 LEGE, VT QVOTANNIS LVDOS
 FLO. IN ÆDEM PVB. QVAM IP-
 SA SVA IMPENSA EXTRVXIT
 CELEBRENT. RHOSAS AD M.
 EIVS DEFERANT. ET DE RE-
 LIQVO IBI EPVLEN. QVOD SI
 NEGLEXE SINE CO. FISCVS
 VENDICET. CONDITONE. SV-
 PRADICTA. H. S. V. F. M. VBI.
 R. I. P. V. F.

Et bien que ces coniectures , & tes-
 moignages soient de quelque considera-
 tion: neantmoins ie crois que iamais Da-
 me Clemence que l'on dit fondatrice de
 ces Jeux n'a esté au monde; & par ainsi que
 les legats contenant institution de ces
 Jeux n'ont iamais esté faits. Car cette
 inscription ne nous enseigne point de
 quel País elle estoit, n'y en quel temps el-
 le vivoit, outre qu'elle n'est pas si ancien-
 ne que sa memoire estant renouvelée

tous les ans ne peut estre conseruée iusques à nous, & ce qui me fait penser qu'il ne se parle point de Dame Clemence depuis long-temps, c'est que i'ay chez moy vn grand Tome escrit à la main de lettre fort antique, contenant les Poèmes de cēt vingt Poètes qui ont escrit en langage Provençal, ou de ce Pais de Languedoc, depuis l'an 200. iusques en l'an 300. entre lesquels il y en a plusieurs qui se disent estre de Tolose, comme Foulques Evesque de Tolose, Pierre Raimond, Pierre Vidal, Guillem Montagnol, Geraud d'Espagne, Guillem Aneliar, Pons Sautoul, & Nat de Mons, tous Tolosains, excepté l'Evesque de Tolose qui estoit de Marseille: outre ceux là il y a plusieurs d'autres Poètes dans ce Tome des environs de Tolose, comme de Carcassone, Narbonne, Beziers, Caors, S. Antonin: mesmes les Poèmes ou Chançons de Pierre Roy d'Aragon, qui est appellé *Mossen Peyre Rey d'Aragon*, du Comte de Poitiers

étiers, appelé en langage de ce Pays le *Coms de Peytiex*, & des Vicomtes de S. Antonin, nommé *les Vescons de S. Antonin*, & de plusieurs autres grands Seigneurs tous de Tolose, ou des environs, qui n'eussent pas oublié dans leurs Poëmes de parler de cette institution faite par Dame Clemence: mesmes si elle eût vescu avant qu'ils eussent escrit leurs Poëmes. Et d'ailleurs le testament qui contient la fondation, & institution de ces Jeux ne se treuve point dans les Archifs de la Maison de Ville de Tolose: dans laquelle toutesfois se treuvent enregistrez dans deux grands Tomes escrits en parchemin tous les privileges, libertez, achats, infeudations, & Arrests qui concernent la Ville de Tolose, depuis l'an mille cent quarante-vn, du temps d'Alphonse premier de ce nom Comte de Tolose iusques à maintenant. Outre lesquels Tomes il y en a d'autres qui contiennent l'Histoire de ce qui s'est passé de plus notable dans Tolose, de-

puis l'an 1295. iusques à present : dans lesquels il n'est faicte aucune mention de ceste institution. Moins en est-il parlé dans les anciens, & amples inuentaires des titres qui estoient anciennement dans la Maison de Ville que i'ay leus.

Mais il ne se faut point estonner si l'on ne treuve pas maintenant dans les archifs ce testament : car il y a plus de quatre-vingts ans qu'on est en queste d'iceluy, & toutesfois on ne la point encore veu, & dans les Registres des deliberatiōs faictes au College intitulé de la Science de Rhetorique, autrement de la gaye Science fondée en Tolose par Dame Clemence, il est dit au feuillet vingt-neuf, que le premier iour du mois de May 1540. le Chancelier desdits lieux-fleureaux protesta cōtre les Capitouls de là contreuention à la volonté de Dame Clemence ; d'autant qu'il y auoit certains autres legats laissez au testament de ladite Dame, desquels le Chancelier, Mainteneurs, & Maistres

font executeurs, & iceux Capitouls Administrateurs : C'est pourquoy il les requiert de vouloir exhiber ledit testament, & volonté derniere, pour la faire observer suivant le contenu en iceluy ; A quoy les Capitouls respondirent qu'ils n'avoient iamais veu le testament de ladite Dame Clemence: toutesfois qu'ils estoient prests d'accomplir le contenu en iceluy. Dans le mesme Registre est dit qu'en l'an 1544. le College de ladite Rhetorique constitua des Syndics pour poursuivre les Capitouls, tant en la Cour de Parlement qu'ailleurs, à l'exhibition & remise de ce testament. Toutesfois il n'a esté iamais exhibé ny veu. Que s'il n'y a point de testament, il est mal-aisé que la clause qui se treuve escrete sur vne table d'airain au pied-d'estal de la statuë de Dame Clemence puisse subsister ; attendu mesmes que ladite inscription se treuve avoir esté faite quasi de nostre temps. Car il est certain que cette statuë de Dame Clemence ne

fut mise dans le coing du grand Consi-
stoure de la Maison de Ville qu'en l'an 1557.
comme nous pouvons appprendre par ce
Sonnet qui fut fait par Pierre Garros en
ladite année sur ce sujet, & lequel se treu-
ve inferé dans ledit Livre des Delibera-
tions qui ont esté tenuës en ladite année
1557.

*Tolose avoit dressé vn tombeau que les
mains
Plus Doctes de ce temps, & plus in-
dustrieuses
Avoit fait surmonter les œuvres plus
somppteuses
Des vieux Assyriens, & des riches
Romains.
Et ja d'Isaure avoit la cendre, & les
os saints
Ace marbre vouë reliques precieuses,
Pour estre en vn repos eternal glorieu-
ses,
Par vne suite d'ans prisee des hu-
mains.*

Lors

*Lors qu' Apollo marry voir son Iſaure
aux nombres*

*Des hommes, qui jà ſont devenus noi-
res ombres*

*A Tolofe parla d'vn ſourcilleux deſ-
dain.*

*Plus cruelle que n'eſt & le Scythe, &
le More*

*Ruë ce iaſpe bas, & mets ce marbre
au coing,*

*Veux tu mettre au tombeau celle qui
vit encore?*

Ce Sonnet ſemble dire que l'on vouloit drefſer vn tombeau à la Daurade à ladite Dame Clemēce en l'année 1557. mais que depuis on changea d'advis, & qu'au lieu de mettre cette ſtatuë qui avoit eſté deſtinée pour le tombeau, on la miſt au coing du grand Conſiſtoire de la Maïſon de Ville: comme eſtant inutile de faire vn tombeau à l'honneur de Dame Clemence qui n'avoit iamais eſté au monde.

Il n'y a perſonne qui doute que l'inſ-

cription qui a esté appofée au pied-d'estal de ladite ftatuë ne foit nouvelle, & faite en l'année 1557. bien que l'on doute qui est celui qui l'a faite : car quelques-vns disent que ce fut Bodin qui a escrit le Livre de la Republique estudiant à Tolose; les autres que ce fut vn nommé Dutil Advocat : mais ie croy que ce fut vn Advocat nommé Maistre Martin Gascon, natif de l'Isle de Rhodéz, qui estoit Capitoul en ladite année, homme fort bien-difant en Latin; suivant le tesmoignage du Doctc Medecin Ferrier, lequel dans vn petit Poëme qu'il a fait imprimer des excellens hommes de Tolose parle dudit Gascon en cette façon.

*Ipsaque de longis regionibus inclyta
fama
Gasconum adduxit Rhodium, Cice-
ronis alumnum.*

J'ay appris de Mr. Puget aujourd'huy Doyen des Bourgeois de Tolose, que ledit Gascon (que j'ay veu & cogneu) luy

avoit monstté autrefois sur son Livre cette inscription , avec l'interpretation des Lettres singulieres. Que si cette inscriptiõ contenant cette clausõ testamentaire a été faite en l'année 1557. ie ne scay point d'ou elle peut avoir esté extraicte ; puisque 17. ans auparavant , & en l'an 1540. les Capitouls avoient declaré n'avoir iamais veu ce testament, & que le College de Rhetorique avoit constitué des Procureurs en l'année 1544. pour en faire la recherche, & en poursuivre la remise.

Mais il est à propos d'examiner par le menu ce qui est contenu dans ladite inscription. Il est dit au commencement, que Dame Clemence estoit sortie de l'illustre famille des Isaures : & toutesfois nous ne reconnoissons point cette maison, & bien qu'il soit parlé plusieurs fois dans l'Histoire de Tolose des Isaures : neantmoins il se rencontre que tout ce qui en a esté dit est inventé, & fabuleux ; car Isaure Torfin Roy de Tolose, duquel

font mention Bertrand, & Nouguez en leur Histoire Tolosaine n'a jamais esté Roy, comme nous avons montré cy-dessus. Ifaure aussi que les Espagnols appellent Efauredo, & lequel ceux qui ont fait le Catalogue des Comtes de Tolose mettent entre les Comtes de Tolose, est vn Comte supposé, ainsi que nous avons montré en nostre Histoire des Comtes de Tolose: & l'Histoire du Geant Ifaure qui fut tué par Guillaume au Court nez devant Paris, rapportée tant par le Marechal d'Arles, & Nicolas Gilles, que par le Roman escrit par Jean de Bapaumes, est vne Histoire entierement fabuleuse, comme nous auõs remarqué en la vie de Guillaume au Court nez Vicomte de Narbone. Dauantage il est dit dans ladite inscription que Dame Clemence legua à la Ville les marchez du bled, du vin, du poisson, & des herbes: bien qu'il soit certain par les Loix que le legat faict des choses publiques, ou appartenant à la
Communauté

Communauté soit entièrement inutile, comme il est dit dans le Paragraphe *Sed si talis res sit*, au titre *de legatis*, dans les Institutes. L'on peut bien leguer vne maison, ou vn champ pour faire vne ruë ou marché, mais non pas les ruës ou marchez qui appartiennent à la Communauté des Villes. Outre ce que de toute ancienneté la place ou marché de la Pierre a esté de la Ville de Tolose: Tellement qu'ayant esté bruslé en l'an 1408, le Roy Charles permit aux Capitouls de faire vn emprunt sur les bien aysez de la Ville de la somme de deux mille cinq cens livres, pour estre employée à la reparation d'icelle, ainsi qu'il appert par les lettres qui sont encore dans les Archifs de la Maison de Ville. Quant à la place de Roais, ou marché aux herbes, c'est vne ruë plustost que marché, laquelle est appellée de Roais; d'autant qu'elle estoit devāt la maison de Roais, qui estoit vn grand Palais, dans lequel le Comte de Tolose a autrefois logé. Et les Hales ou

lieu où l'on vent le poisson a esté aussi acheté par les Capitouls de Tolose. Et le marché au vin, ou la place S. George, estoit anciennement appelée dans les vieux actes de Montaygou, & non de Dame Clemence: laquelle tât s'en faut qu'elle ayt fait mettre ses armoiries ausdits lieux, que nous ignorons mesmes qu'elles estoient ses armoiries. Ce qui est dit aussi dans ladite inscription, qu'elle a fait bastir la Maison de Ville à ses despens ne peut estre véritable: car nous treuons par les achapts qui sont dans la Maison de Ville, comme en l'an 1319. les Capitouls achepterent la Tour de la Maison de Ville, avec les bastimens qui en dependoient, & depuis ils ont achepté diverses maisons pour aggrandir ladite Maison de Ville; ainsi qu'il appert par les achapts qui sont dans lesdits Archifs. &c.